

(A)

— N° 9. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1867.)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1868.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1868, est basé sur une force moyenne de 41,711 hommes et de 8,433 chevaux.

Comparé à l'effectif qui sert de base au Budget de 1867, l'effectif pour l'exercice 1868 est augmenté de 1,567 hommes et diminué de 370 chevaux.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1868, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 171,355 68

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'école militaire fr.	54,755 68
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries	8,000 »
Valeur de chevaux de réforme et de matériel hors de service.	46,479 »
Loyer des herbages des fortifications, pêche des fossés, etc.	61,119 »
Remboursements divers	1,000 »
SOMME ÉGALL. fr.	<u>171,355 68</u>

Indépendamment de ces recettes, l'administration de la guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures, du transport par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnements de blé et de denrées fourragères, enfin des ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère, timbres des requêtes adressées par des particuliers, droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation, timbres pour saisies-arrêts et exploits, contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES.

Les crédits demandés par le Département de la Guerre, pour l'exercice 1868, s'élèvent à la somme de fr. 36,842,000 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes.	fr. 34,431,084 72
— extraordinaires et temporaires	260,918 28
Pour l'entretien du corps de la gendarmerie	2,150,000 »
SOMME ÉGALE.	fr. <u>36,842,000 »</u>

Le crédit général pour 1867 a été voté au chiffre de 54,900,000 francs.

En conséquence, l'ensemble des crédits demandés pour 1868, comparé à celui du Budget alloué pour 1867, présente une augmentation de 1,942,000 francs.

Dans cette somme, l'augmentation résultant de l'année bissextile entre pour fr. 57,986 27 c^s.

L'augmentation de 1,942,000 francs, portée au Budget de 1868, est expliquée par les détails qui suivent :

CHAPITRE 1^{er}.ART. 5. — *Dépôt de la Guerre.*

Diminution. fr. 25,000 »

Le Département de la Guerre a présumé que, pendant l'exercice 1868, les dépenses pour la continuation des travaux de la carte. pourraient être réduites à 150,000 au lieu de 175,000 francs.

CHAPITRE II.

ART. 6. — *État-major général.*

Augmentation nette. fr. 22,567 03

Cette augmentation provient, savoir :

1^o Allocation portée pour quatre officiers généraux qui passeront à la section de disponibilité dans le courant de l'année (1) 11,208 68

(1) Cette somme, portée au Budget de la Guerre, sera compensée aux trois quarts par une diminution sur le Budget des pensions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	fr.	11,208 68
2 ^e Supplément de traitement à un aide de camp en plus . . .		547 25
3 ^e Fourrages de cinq chevaux d'aides de camp en plus, soit 1825 journées à fr. 1 50 c ^e		2,572 50
4 ^e Traitement du lieutenant-général Ministre de la Guerre, qui était déduit du Budget de 1867, après défalcation du sup- plément de traitement d'un général-major commandant de di- vision (1)		16,417 50
5 ^e Augmentation de 247 journées de fourrages, pour l'année bissexile		521 10
	Fr.	30,867 03

Dont il faut déduire :

1 ^o Les frais de bureau de cinq généraux com- mandants de brigade, à 500 francs	fr.	2,500 »
2 ^o Les frais de bureau de quatre généraux commandants de province, qui ont été trans- férés à l'article 7		4,800 »
3 ^o Les frais de bureau du président du comité d'état-major		1,200 »
		<u>8,500 »</u>
RESTE augmentation nette.	fr.	<u>22,367 03</u>

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Diminution totale.	fr.	12,713 20
Cette diminution provient, savoir :		
1 ^o Suppression de cinq emplois de commandant et adju- dant de place.	fr.	13,233 50
2 ^o Suppression de dix portiers-consignes		3,000 »
3 ^o Diminution des frais de bureau pour les emplois sup- primés		1,320 »
TOTAL de la diminution (à reporter).	fr.	<u>17,553 50</u>

(1) Cette somme de fr. 16,417 50 c ^e , doit servir à payer . 1 ^o Les suppléments de traitement de trois généraux-majors commandants de division et d'un colonel commandant de brigade	fr.	7,060 »
2 ^o Les fourrages supplémentaires de ces quatre officiers		1,898 »
3 ^o Les fourrages supplémentaires des généraux et officiers aides de camp et offi- ciers d'ordonnance du Roi	fr.	6,168 50
4 ^o L'indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne pour les généraux et officiers d'état-major campés à Beverloo (dépense approximative) .		1,500 »
	Fr.	<u>16,626 50</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 17,333 30

Dont à déduire :

1 ^o Augmentation de 31 journées de fourrages par suite de l'année bissextile. fr.	40 50
2 ^o Augmentation de frais de bureau par suite du transfert de l'article 6, pour quatre commandants de province.	4,800 »
	4,840 30
Reste diminution nette. fr.	12,715 20

ART. 8. — *Intendance.*

Augmentation totale. fr. 46,484 10

Cette augmentation provient, savoir :

1 ^o Augmentation de quatre sous-intendants de 1 ^{re} et de 2 ^e classe, et assimilation plus élevée accordée aux intendants de 2 ^e classe et aux sous-intendants.	57,215 »
2 ^o Augmentation de 2 chevaux, soit 730 journées de fourrages, à fr. 1 30 c ^s	949 »
3 ^o Augmentation de 17 journées de fourrages, résultant de l'année bissextile	22 10
4 ^o Augmentation des frais de bureau, par suite de l'extension donnée au service administratif, par l'organisation des régies de fourrages et de viande fr.	8,300 »
	46,484 10

CHAPITRE III.

ART. 9. — *Service de santé.*

Augmentation. fr. 18,709 90

Cette augmentation provient, savoir :

1 ^o De l'élévation d'assimilation de grade accordée aux médecins principaux et de garnison, au pharmacien principal, aux pharmaciens de 1 ^{re} classe ayant dix ans de grade et à l'inspecteur vétérinaire	18,706 »
2 ^o Augmentation de trois journées de fourrages, résultant de l'année bissextile	3 90
	18,709 90
TOTAL. fr.	18,709 90

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10 — *Nourriture et habillement des malades, etc.*

Diminution. fr 12,100 »

Provient de la réduction de deux centimes opérée sur le prix de revient de la journée d'entretien, afin de porter le montant de cette réduction en augmentation à l'article 11 (*Service pharmaceutique*), dont l'allocation a été reconnue insuffisante

ART. 11. — *Service pharmaceutique.*

Augmentation fr. 12.000 »

L'allocation de 1867 étant reconnue insuffisante pour couvrir les dépenses de ce service, elle a été augmentée d'une somme de 12,000 francs, qui a été déduite de l'allocation portée à l'article 10 (*Nourriture et habillement des malades*)

CHAPITRE IV.

ART. 12. — *Infanterie*

Diminution nette fr. 879,175 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent .

		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868	
		EN MOINS	EN PLUS
Traitements des officiers	fr	»	681,624 75
Solde de la troupe	(a)	1,762,220 »	(b) 50,858 05
Première mise de petit équipement de la 2 ^e partie du contingent		»	50,000 »
Indemnité de fourrages		»	2,177 50
Frais d'administration		»	400 »
		1,762,220 »	765,040 50
Diminue en moins sur le Budget de 1868, pour journées d'hôpital, vacances, congés, etc		»	118,004 70
Savoir {	Au Budget de 1867	454,785 80	
	— de 1868	516,779 10	
	Reste	fr 118,004 70	
Reste diminution nette au Budget de 1868	fr.		879,175 »

(a) Montant de la réduction de 20 centimes, opérée sur le solde pour être transférée au service de la viande, qui sera fournie, comme le pain, pour le compte direct de l'État.

(b) Montant de l'augmentation pour le solde de la troupe pendant une année ordinaire,
 en 1867 . . . fr 8,437,437 55 } en plus pour 1868 . . . fr. 12,063 45
 en 1868 . . . 8,430,401 » }
 et de l'augmentation pour l'année bissextile . . . 17,874 60
 TOTAL . . . fr 30,838 05

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Cavalerie.*

Diminution totale fr. 362,590 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.	
EN MOINS.	EN PLUS.
Traitements des officiers	88,855 50
Solde de la troupe (c)	(a) 370,250 »
	(b) 14,500 43
Masse d'écurie	2,021 70
Casernement des chevaux	1,208 50
Charge temporaire pour les officiers supprimés et mis à la suite	» 90,465 25
	477,020 25
Diminué en moins sur le Budget de 1868, pour journées d'hôpital, vacances, congés, etc.	» 18,874 »
SAVOIR : { En 1867. fr. 130,804 55	
En 1868. 111,930 53	
RESTE. fr. 18,474 »	
RESTE en diminution nette au Budget de 1868 fr.	362,590 »

(a) Montant de la réduction de 20 centimes, opérée sur la solde pour être transférée au service de la viande.

(b) Montant de la diminution de la solde de la troupe pour une année ordinaire, savoir :

Au Budget de 1867, la solde était de fr. 2,132,421 25 } reste en moins fr. 19,374 20

— de 1868, — est de 2,113,047 03

Mais il faut en déduire l'augmentation pour l'année bissextile 4,774 77

RESTE. fr. 14,500 43

(c) L'effectif de chacun des 38 escadrons actifs a été augmenté de 1 maréchal des logis, pour pouvoir donner l'instruction aux miliciens illettrés.

Il en résulte que la suppression des sept escadrons de dépôt, qui avaient à leur effectif 42 sous-officiers, n'a entraîné que la suppression de 4 sous-officiers.

ART. 14. — *Artillerie.*

Augmentation nette fr. 489,393 75

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.	
EN MOINS.	EN PLUS.
Traitements des officiers de l'état-major de l'arme.	» 41,690 50
— — des régiments	» 340,091 »
A REPORTER. fr.	» 381,781 50

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.	
		EN MOINS.	EN PLUS.
REPORT. . . . fr.		"	581,781 50
Solde de la troupe.	(a) 455,956 "	(b) 608,818 14	
Première mise	"	14,050 "	
Indemnité de fourrages	"	7,054 40	
Harnachement (masse d'écurie)	6,180 95	"	
Casernement des chevaux	2,747 08	"	
Moyens de transport	"	10,000 "	
Logement et nourriture	9,915 "	"	
Frais d'administration	"	4,825 "	
		454,790 01	1,027,129 04
Diminué en plus sur le Budget de 1868 pour incomplets, journées d'hôpital, vacances et congés.	112,056 28	"	
Savoir : { En 1867. fr. 92,544 75 En 1868. 205,281 05			
112,056 28		567,735 29	1,027,129 04
Reste augmentation nette au Budget en 1868. . . . fr.		450,395 75	

(a) Montant de la réduction de 20 centimes, opérée sur la solde, pour être transférée au service de la viande.

(b) Montant de l'augmentation de la solde de la troupe pour une année ordinaire,

en 1867. fr. 1,744,809 50

en 1868. 2,348,388 10

en plus pour 1868 fr. 603,578 60

et de l'augmentation pour l'année bissextile 5,239 54

TOTAL. . . . fr. 608,818 14

ART. 15. — Génie.

Diminution nette. fr. 51,410 "

Cette diminution est expliquée par les détails qui suivent :

		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.	
		EN MOINS.	EN PLUS.
Traitements des officiers de l'état-major de l'arme	"	6,069 50	
Gardes du génie	2,500 "	"	
Traitements des officiers du régiment	"	19,505 "	
Solde de la troupe.	(a) 57,889 "	(b) 905 66	
A REPORTER. . . . fr.		60,389 "	26,500 16

(a) Montant de la réduction de 20 centimes, opérée sur la solde et transférée au service de la viande.

(b) Montant de l'augmentation de la solde de la troupe pour une année ordinaire,

en 1867. fr. 300,345 00

en 1868. 300,672 40

en plus pour 1868. . . . fr. 523 50

et de l'augmentation pour l'année bissextile. 663 16

TOTAL. . . . fr. 905 66

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.	
		EN MOINS.	EN PLUS.
REPORT. fr.		60,389 »	26,566 16
Indemnités de fourrages.		»	994 50
Moyens de transport.		»	800 »
Logement et nourriture.		1,500 »	»
Frais de bureau.		2,400 »	»
		64,289 »	28,160 66
Diminué en moins en 1868 pour journées d'hôpital, vacances et congés .		»	4,718 54
SAVOIR : { En 1867. fr. 18,575 65			
{ En 1868. 13,655 51			
		64,289 »	32,879 »
Reste diminution nette au Budget de 1868. fr.		51,410 »	

ART. 16. — Bataillon d'administration.

Augmentation nette. fr. 257,800 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.	
		EN MOINS.	EN PLUS.
Traitements des employés ayant rang d'officier		»	86,286 40
— des commis aux écritures		»	13,800 »
Solde de la troupe. (a)	51,244 »	(b)	156,908 80
Chevrons	»		8,000 »
Indemnité représentative des vivres de campagne	»		1,000 »
Première mise de petit équipement	»		1,500 »
Frais d'administration	»		4,000 »
A REPORTER. fr.	51,244 »		271,495 20

(a) Montant de la retenue de 20 centimes, opérée sur la solde, pour être transférée au service de la viande.

(b) Montant de l'augmentation de la solde de la troupe pour une année ordinaire,

en 1867. fr. 179,872 » } en plus pour 1868 fr. 136,074 »
 en 1868. 535,916 » }
 et de l'augmentation de l'année bissextile 854 80

TOTAL. fr. 156,908 80

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.		EN MOINS.	EN PLUS.
REPORT. fr.		51,244 »	271,495 20
Diminué en plus au Budget de 1868, pour journées d'hôpital, vacances, congés, etc.		2,451 20	»
SAVOIR : { En 1867. fr. 12,064 10			
{ En 1868. 14,515 50			
	2,451 20	33,695 20	271,495 20
RESTE augmentation nette au Budget de 1868. fr.		(c) 257,800 »	

(c) Cette augmentation de 257,800 francs, à laquelle il faut ajouter la somme de 51,244 francs, portée au service de la viande, soit ensemble 269,044 francs, se réduit, en définitive, à fr. 111,578 20 c^s, attendu que, par suite de l'organisation du bataillon d'administration, le traitement du personnel civil actuel de la régie des fourrages, qui était imputé sur les frais généraux de ce service, ne sera plus payé à charge de l'article 23 (*Fourrages en nature*).

Il en résulte que le prix de revient de la ration de fourrages subira une diminution, et l'on a, en conséquence, porté le prix d'évaluation de cette ration à fr. 1 25 c^s et fr. 1 10 c^s au Budget de 1868, tandis que, au Budget de 1867, ce prix était de fr. 1 30 c^s et fr. 1 15 c^s, soit une réduction de 5 centimes par ration.

L'article 23 du Budget de 1868, comparé au même article du Budget de 1867, offre donc une diminution de fr. 127,165 80 c^s, attendu que la réduction de 5 centimes par ration de fourrages porte sur le nombre de rations ci-après :

Fourrages de la cavalerie et de l'artillerie.	2,461,716 journées	} 2,519,716 journées à 5 centimes = fr. 127,165 80 c ^s .
— de la gendarmerie	87,660 —	

CHAPITRE V.

ART. 18. — *École militaire. — Dépenses d'administration.*

Diminution. fr. 5,003 73

Cette diminution résulte des réductions opérées sur les dépenses suivantes :

1 ^o Frais de bureau	fr. 1,000 »
2 ^o Chauffage :	1,000 »
3 ^o Indemnités aux travailleurs	747 »
4 ^o Frais de transport des élèves.	500 »
5 ^o Achat de livres	156 73

TOTAL DE LA DIMINUTION . . . fr. 5,403 73

A ajouter :

Augmentation du crédit pour manipulations des élèves au laboratoire.	400 »
--	-------

RESTE DIMINUTION NETTE . . . fr. 5,003 73

CHAPITRE VI.

ART. 19. — *Personnel des établissements d'artillerie.*

Augmentation. fr. 1,500 »

Cette augmentation provient d'un supplément d'allocation de 1,500 francs accordé pour le personnel de l'école de pyrotechnie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

ART. 22. — *Pain, viande.*

Augmentation	{ pour le pain.	fr. 73,648 64
	{ pour la viande.	2,475,000 »
TOTAL		fr. 2,548,648 64

Cette augmentation provient, savoir :

A. — En ce qui concerne le pain ,

1 ^o De 459,449 journées de pain à 16 centimes (a). . . .	fr. 73,507 04
2 ^o De la diminution des vacances et congés	141 60
TOTAL	fr. 73,648 64

B. — En ce qui concerne la viande ,

De 12,533,330 journées de viande à 20 centimes	fr. 2,506,666 »
A déduire pour vacances et congés	51,666 »
RESTE	fr. ————— (b) 2,475,000 »

(a) Les enfants de troupe, qui ne recevaient tous que les $\frac{2}{3}$ de la ration de pain, ont été divisés au Budget de 1868 en deux catégories. Un tiers de l'effectif recevra la ration entière et les deux autres tiers continueront à recevoir leur ration actuelle de 500 grammes.

(b) Cette somme de 2,475,000 francs a été déduite des articles 12, 13, 14, 15 et 16 comme il suit :

Art. 12. — Infanterie	fr. 1,762,220 »
Art. 13. — Cavalerie	370,256 »
Art. 14. — Artillerie	435,956 »
Art. 15. — Génie.	57,889 »
Art. 16. — Bataillon d'administration	51,244 »
	2,637,565 »

A ajouter pour l'année bissextile 36,405 journées à 20 centimes.	7,281 »
	2,664,846 »

A déduire :

Pour journées d'hôpital, 790,900 journées à 20 centimes	fr. 158,180 »	} 189,846 »
Pour vacances et congés	51,666 »	
RESTE	fr. 2,475,000 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Diminution. fr. 233,786 85

Cette diminution provient :

Le Budget de 1867 comprenait 2,600,625 rations de fourrages, comme il suit :

1,269,105 rations fortes à fr. 1 30 c^s fr. 1,649,836 50

1,331,520 rations légères à fr. 1 15 c^s 1,531,248 »

TOTAL 3,181,084 50

A déduire pour chevaux manquants 84,497 40

RESTE fr. 3,096,587 10

Tandis que le Budget de 1868 ne comprend que 2,461,716 rations de fourrages, comme il suit :

1,159,488 rations fortes à fr. 1 25 c^s . . fr. 1,449,360 »

1,302,228 rations légères à fr. 1 10 c^s . . . 1,432,450 80

TOTAL fr. 2,881,810 80

A déduire pour chevaux manquants. 28,810 80

2,853,000 »

DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr. 243,587 10

Mais, par contre, le Budget de 1868 comprend une allocation temporaire pour les chevaux des officiers de cavalerie qui seront mis à la suite pour cause de suppression d'emploi, ci. .

9,800 25

RESTE DIMINUTION NETTE fr. 233,786 85

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation. fr. 8,893 64

Cette augmentation provient, savoir :

1^o D'une augmentation de 10,000 journées d'occupation des fournitures appartenant aux communes fr. 500 »

2^o D'une augmentation de 117,590 journées d'occupation des fournitures de l'État, à 2 centimes 8,351 80

3^o D'une augmentation de dépenses diverses 41 84

TOTAL fr. 8,893 64

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Transports généraux.*

Augmentation. fr. 10,000 »

L'allocation pour transports généraux a dû être augmentée de 10,000 francs, par suite de l'insuffisance reconnue de la somme qui était affectée à ce service.

Cette augmentation a été prélevée sur le crédit alloué à l'article 28 (*Corps de garde*) qui a été réduit de 12,000 francs.

ART. 28. — *Chauffage et éclairage des corps de garde.*

Diminution fr. 12,000 »

Le crédit alloué à ce service en 1867 ayant laissé un solde disponible assez élevé, le Département de la Guerre a pu réduire l'allocation demandée pour 1868, afin d'accroître celle qui est portée à l'article 27 pour les transports généraux.

ART. 29. — *Remonte.*

Augmentation. fr. 147,900 »

Cette augmentation provient : 1° de l'achat d'un plus grand nombre de chevaux, la remonte ayant été calculée à raison de $\frac{1}{7}$ de l'effectif, tandis qu'antérieurement le renouvellement des chevaux était évalué à $\frac{1}{8}$; 2° du prix plus élevé des chevaux de selle.

Le Budget de 1867 comprenait l'achat, savoir :

De 444 chevaux de chasseurs et lanciers à
740 francs fr. 328,560 »

De 187 chevaux de guides et de selle pour
l'artillerie, à 840 francs. 157,080 »

De 151 chevaux de trait pour l'artillerie, à
650 francs 88,150 »

TOTAL . . . fr. 570,790 »

A déduire pour 83 chevaux de trait existant
en sus de l'effectif 53,950 »

516,840 »

Le Budget de 1868 comprend l'achat, savoir :

De 496 chevaux de chasseurs et lanciers, à
860 francs fr. 426,560 »

De 198 chevaux de guides et de selle pour
l'artillerie, à 960 francs 190,080 »

A REPORTER. . . fr. 616,640 » 516,840 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr.	616,640 »	516,840 »
De 134 chevaux de trait pour l'artillerie, à 680 francs	87,100 »	
TOTAL . . . fr.	703,740 »	
A déduire pour 60 chevaux de trait existant en sus de l'effectif, placés chez des agriculteurs.	39,000 »	
		664,740 »
DIFFÉRENCE EN PLUS . . . fr.	147,900 »	

CHAPITRE IX.

ART. 30. — *Traitements divers et honoraires.*

Diminution. fr.	266 57
Cette diminution provient, savoir :	
D'une réduction opérée sur le montant du crédit pour hono- raires d'avocats et frais de procédure fr.	520 05
Dont à déduire :	
1° Une augmentation sur le crédit demandé pour les officiers en non-activité fr.	250 88
2° Une augmentation d'indemnité de fourrages (année bissextile)	2 60
	253 48
RESTE EN DIMINUTION . . . fr.	266 57

CHAPITRE X.

ART. 32. — *Pensions et secours.*

Diminution. fr.	5,000 »
-------------------------	---------

Cette diminution provient d'une réduction de 5,000 francs opérée sur le crédit demandé pour les pensions temporaires.

CHAPITRE XI.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Diminution. fr.	1,973 71
-------------------------	----------

Pour arrondir le chiffre total du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XII.

ART. 54. — *Gendarmerie.*

Augmentation.	fr.	7,322 »
-----------------------	-----	---------

Cette augmentation se répartit comme il suit :

1° Solde de la troupe	fr.	8,418 35
2° Fourrages		2,999 40
3° Entretien de la buffleterie.		9 »
4° Casernement des hommes.		147 75
5° — des chevaux.		115 16
TOTAL		11,689 66

• A déduire :

L'augmentation des vacances et congés		4,367 66
---	--	----------

RESTE AUGMENTATION NETTE	fr.	7,322 »
------------------------------------	-----	---------

Ci-joint, conformément à l'article 4 de la loi du 8 mai 1861, le compte détaillé, pour l'année 1866, de l'emploi des fonds accordés par ladite loi, pour l'exécution des travaux qui se rapportent à l'article 20 du Budget (*Matériel de l'artillerie*).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1868, à la somme de *trente-six millions huit cent quarante-deux mille francs* (56,842,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 24, 28 et 30 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, des bêtes bovines et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 23 et 34.

ART. 3.

Le montant de la retenue journalière de vingt centimes, effectuée sur la solde de la troupe et portée à l'article 22, pour l'organisation du service des boucheries, sera diminué en raison du nombre de jours qui se sera écoulé depuis le 1^{er} janvier jusqu'à la date de l'établissement de ce service. La somme provenant de cette diminution sera reportée, par des arrêtés royaux, aux articles 12, 13, 14, 15 et 16.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*B^{on} GOETHALS.*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	400,810 »
2	— des employés civils	153,910 »	900 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre.	16,000 »	»	
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	19,000 »	150,000 »	
CHAPITRE II. ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	374,263 35	»	1,411,188 95
7	— — des provinces et des places	324,512 50	»	
8	— du service de l'intendance	212,412 60	»	
CHAPITRE III. SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	263,619 90	»	938,269 90
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	562,650 »	»	
11	Service pharmaceutique.	132,000 »	»	
CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	12,454,000 »	»	20,952,000 »
13	— — de la cavalerie	3,559,554 75	96,463 25	
14	— — de l'artillerie	5,677,000 »	»	
15	— — du génie	842,000 »	»	
16	— — du bataillon d'administration.	525,000 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER fr.		23,454,903 58	247,563 25	23,702,268 83

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1888.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	25,454,005 58	247,505 25	25,702,268 85
	CHAPITRE V. ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	184,672 27	"	210,072 27
18	Dépenses d'administration	26,000 "	"	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	50,000 "	"	850,000 "
20	Matériel de l'artillerie	800,000 "	"	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 "	"	700,000 "
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDÉ, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande (*).	4,452,000 "	"	8,075,940 25
23	Fourrages en nature.	2,855,000 "	0,800 25	
24	Casernement des hommes	641,400 "	"	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 "	"	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 "	"	
27	Transports généraux.	85,000 "	"	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	58,000 "	"	
29	Remonte.	674,740 "	"	
	(*) Viande. — Les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues seront vendues par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.			
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	108,124 08	775 02	158,000 "
31	Frais de représentation	50,000 "	"	
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	98,150 "	2,975 80	101,125 86
	A REPORTER. fr.	34,415,080 03	260,915 28	34,676,005 21

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT	54,415,989 95	260,915 28	54,676,905 21
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	13,094 70	"	13,094 70
		54,431,084 72	260,915 28	54,692,000 "
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,150,000 "	"	2,150,000 "
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	56,581,084 72	260,915 28	56,842,000 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

ROD GOETHALS.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(30)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1868.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{os} DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE 1 ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	"	Traitement du Ministre	21,000 "	"
2	"	— des fonctionnaires et employés civils fr. 131,000 "	155,910 "	000 "
		— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010 "		
		— d'un employé civil en non-activité 900 "		
3	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000 "	16,000 "	"
		— aux sous officiers — — — — — 6,000 "		
Matériel.				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. . . . 18,000 "	40,000 "	"
		Chauffage et éclairage. 7,600 "		
		Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 14,400 "		
Dépôt de la guerre.				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes. 19,000 "	19,000 "	150,000 "
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000 "		
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}			249,910 "	150,900 "

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		Augmentation.	Diminution.	
TOTAL.				
21,000 "	21,000 "	"	"	
154,810 "	154,810 "	"	"	
10,000 "	10,000 "	"	"	
40,000 "	40,000 "	"	"	
169,000 "	194,000 "	"	25,000 "	
400,810 "	425,810 "	"	25,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		<i>État-major général.</i>			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	56	Lieutenants-généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 »	
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 »	
		27	90		305,100 »
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments. 1,075 50	
					305,124 50
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 »	
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . 10,160 . . 40,640 »	
		0	14		70,240 »
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments. 351 20	
					69,888 80
		SECTION DE DISPONIBILITÉ.			
		2		Lieutenants-généraux qui passeront à la disponibilité à la fin du 5 ^e trimestre, à fr. 11,100 . fr. 5,550 »	
		1		Général-major id. à la fin du 2 ^e trim., à . . 7,620 . . 5,810 »	
		1		Id. id. id. 5 ^e trim., à . . 7,620 . . 1,905 »	
		4			11,265 »
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments. 56 52	
					11,208 68
		Corps d'état-major.			
		5	9	Colonels, à fr. 9,500 . . fr. 28,500 »	
		5	6	Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 21,500 »	
		6	12	Majors, à 6,500 . . . 57,800 »	
		24	48	Capitaines de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 5 ^e classe, au traitement moyen de 4,500 . . . 108,000 »	
		8	24	Lieutenants, à 5,250 . . . 26,000 »	
		8	24	Sous-lieutenants, à 2,800 . . . 22,400 »	
		52	99		244,000 »
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments. 1,220 »	
					242,780 »
		85	205	A REPORTER. fr. 717,001 98	

OBSERVATIONS.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE							
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.						
		<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>85</td><td>203</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	85	203	REPORT. fr. 717,001 98		
EFFECTIF.											
HOMMES.	CHEVAUX.										
85	203										
		Aides de camp.									
		Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir :									
	4	2 Capitaines d'infanterie de 1 ^{re} classe . . à. fr. 1,500 . . fr.	2,600 .								
	4	2 — — de 2 ^e classe . . à. . 1,000 . . .	2,000 .								
	14	7 — — de 5 ^e classe . . à. . 1,000 . . .	7,000 .								
	14	7 Lieutenants d'infanterie à. . 1,150 . . .	8,050 .								
	2	1 Capitaine commandant d'artillerie . . à. . 500 . . .	500 .								
	"	1 Capitaine en second de 2 ^e cl. id. . . à. . 500 . . .	500 .								
	2	1 Lieutenant d'artillerie à. . 500 . . .	500 .								
	2	1 Capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . .	500 .								
	2	1 Lieutenant du génie à. . 500 . . .	500 .								
	44		22,150 .								
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments	110 75								
			22,039 25								
	85	247	TOTAL. fr. 739,041 23								
		Indemnité de fourrages.									
	d.	247 chevaux $\times$ 365 = 90,155 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'	fr. 117,201 50								
		Augmentation résultant de l'année bissextile	321 10								
			117,522 60	874,263 83							
		Frais de bureau.									
	e.	13 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . fr.	6,500 .								
		Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . .	10,000 .								
		— 2 — de cavalerie, à	600 . 1,200 .								
			17,700 .								
		A REPORTER. fr.	874,263 83								

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
874,265 83	851,806 80	22,567 03	.	
874,265 83	851,806 80	22,567 03	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.		LITTÉRA des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.		874,265 85	"
				Etat-major des provinces et des places.			
				État-major des provinces.			
a.	{	3	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 "		
		"	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province.	5,760 "		
		5	10		56,560 "		
				A DÉDUIRE ½ % pour médicaments.	282 80		
					56,277 20		
				État-major des places.			
b.	{	4		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500	30,000 "		
		11		— de 2 ^e — , à 5,500	60,500 "		
		3		— de 3 ^e — , à 4,500	13,500 "		
		4	a) 12	Majors, à 3,800	15,200 "		
		6		Adjudants de 1 ^{re} classe, à 3,000	18,000 "		
		12		— de 2 ^e — , à 2,400	28,800 "		
		11		— de 3 ^e — , à 1,900	20,900 "		
					186,900 "		
				A DÉDUIRE ½ % pour médicaments.	934 50		
					185,965 50		
				Portiers-consignes.			
c.	{	10	"	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à fr. 350	3,500 "		
		24	"	— de 2 ^e — , à 300	7,200 "		
					10,700 "		
					324,512 50		"
				Aumôniers.			
d.				Traitement de 35 aumôniers et desservants	35,200 "		
				Indemnité de fourrages.			
e.	{	31	chevaux $\times$ 565 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t fr.	14,709 50			
			Augmentation résultant de l'année bissextile.	40 30			
					14,749 80		
				Frais de bureau.			
f.	{	9	commandants de province, à b).	11,000 "			
		1	— de place, à 1,000	1,000 "			
		2	— , à 800	1,500 "			
		5	— , à 500	2,500 "			
		9	— , à 400	3,600 "			
		8	— , à 240	1,920 "			
					21,020 "		
				A REPORTER. fr.		1,198,776 35	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
874,203 83		851,896 80	22,307 03	"	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
524,512 50		537,225 70	"	12,713 20	
1,198,776 53		1,189,122 50	22,367 03	12,713 20	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.		LITTÉRA des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE																					
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																				
				REPORT. fr.		1,198,776 35	.																				
				Intendance militaire. (a)																							
				Trailement.																							
				<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th><th></th></tr><tr><th>HOMMES</th><th>CHEVAUX</th><th></th></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 .</td></tr><tr><td>5</td><td>5</td><td>Intendants (1), à 8,500 42,500 .</td></tr><tr><td>10</td><td rowspan="2">10 (b)</td><td>Sous-intendants de première classe, à 6,500 65,000 .</td></tr><tr><td>10</td><td>— de deuxième classe, à 5,500 55,000 .</td></tr><tr><td>26</td><td>17</td><td>175,200 .</td></tr></table>		EFFECTIF.			HOMMES	CHEVAUX		1	2	Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 .	5	5	Intendants (1), à 8,500 42,500 .	10	10 (b)	Sous-intendants de première classe, à 6,500 65,000 .	10	— de deuxième classe, à 5,500 55,000 .	26	17	175,200 .		
EFFECTIF.																											
HOMMES	CHEVAUX																										
1	2	Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 .																									
5	5	Intendants (1), à 8,500 42,500 .																									
10	10 (b)	Sous-intendants de première classe, à 6,500 65,000 .																									
10		— de deuxième classe, à 5,500 55,000 .																									
26	17	175,200 .																									
				A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ pour médicaments. 876 .																							
				174,324 .																							
				Indemnité de fourrages (b).																							
				17 chevaux $\times$ 565 = 9,605 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' fr. 8,066 50		212,412 00	.																				
				Augmentation résultant de l'année bissextile. 22 10		8,088 60																					
				Frais de bureau c) 50,000 .																							
				TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,411,188 95	.																				

(1) Un intendant jouit actuellement d'un traitement de 9,500 francs. Ce traitement lui sera conservé sans augmentation sur le crédit général de l'article 8.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																														
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																															
	1,108,776 35	1,189,122 50	22,307 03	12,713 20																															
					<table><tr><th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr><tr><th>INTENDANTS.</th><th>Officiers COMPTABLES des corps.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>Intendant en chef.</td><td>1</td><td>»</td></tr><tr><td>Intendants</td><td>5</td><td>»</td></tr><tr><td>Sous intendants de 1^{re} classe.</td><td>10</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>10</td><td>»</td></tr><tr><td>Capitaines quartiers-maitres</td><td>»</td><td>30</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td><td>»</td><td>62</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td><td>»</td><td>30</td></tr><tr><td>26</td><td>(*) 122</td><td>118</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	»	Intendants	5	»	Sous intendants de 1 ^{re} classe.	10	»	— de 2 ^{me} —	10	»	Capitaines quartiers-maitres	»	30	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	62	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	30	26	(*) 122	118
COMPOSITION ORGANIQUE.																																			
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																	
Intendant en chef.	1	»																																	
Intendants	5	»																																	
Sous intendants de 1 ^{re} classe.	10	»																																	
— de 2 ^{me} —	10	»																																	
Capitaines quartiers-maitres	»	30																																	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	62																																	
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	30																																	
26	(*) 122	118																																	
	212,412 60	165,928 30	46,484 10	»	(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitres IV et XI) b) Les rations de fourrages des sous intendants sont réparties par le Ministre, selon les convenances du service. c) A répartir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.																														
	1,411,188 95	1,555,051 »	68,851 15	12,713 20																															

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE																											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																										
CHAPITRE III.																														
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX (a).																														
Traitement des officiers de santé.																														
	<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>1</td><td>2</td></tr><tr><td>4</td><td>"</td></tr><tr><td>7</td><td>"</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td></tr><tr><td>20</td><td>"</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td></tr><tr><td>8</td><td>"</td></tr><tr><td>12</td><td>"</td></tr><tr><td>10</td><td>"</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td>65</td><td>5</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1	2	4	"	7	"	1	"	20	"	1	"	8	"	12	"	10	"	1	1	65	5	Inspecteur général, à fr. 12,700 12,700 " Médecins principaux, à 9,500 38,000 " — de garnison, à 7,100 40,700 " — de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200 4,200 " — adjoints, à 2,500 50,000 " Pharmacien principal, à 6,500 6,500 " Id. de 1 ^{re} cl. { avec rang de major, à 5,100 } moyenne. 4,650 37,200 " { Id. de capitaine, à 4,200 } Pharmaciens de 2 ^e classe, à 2,800 33,600 " — de 3 ^e classe, à 2,550 25,500 " Inspecteur vétérinaire, à 6,500 6,500 " 261,500 " A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments. 1,507 50 260,102 50		
EFFECTIF.																														
HOMMES.	CHEVAUX.																													
1	2																													
4	"																													
7	"																													
1	"																													
20	"																													
1	"																													
8	"																													
12	"																													
10	"																													
1	1																													
65	5																													
Indemnité de fourrages.																														
b.	{ 5 chevaux $\times$ 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. fr. 1,425 50 Augmentation résultant de l'année bissextile. 5 90 1,427 40		265,619 90	"																										
Frais de bureau.																														
c.	Inspecteur général du service de santé.	2,000 "																												
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.																														
"	{ 600,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 95 centimes. fr. 558,000 " 5,000 journées de miliciens non-incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 4,650 " 562,650 "			"																										
Service pharmaceutique.																														
"	{ Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; menues dépenses.	132,000 "		"																										
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.			958,200 90	"																										

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																						
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																							
265,619 00		244,910 "	18,709 00	"	<table><tr><th colspan="2">COMPOSITION organique.</th></tr><tr><th>SERVICE des HÔPITAUX.</th><th>SERVICE des CORPS.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1 "</td></tr><tr><td>Médecins principaux.</td><td>4 "</td></tr><tr><td>— de garnison</td><td>7 "</td></tr><tr><td>— de régiment</td><td>" 29</td></tr><tr><td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td><td>1 29</td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>" 38</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>20 "</td></tr><tr><td>Pharmacien principal</td><td>1 "</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td>8 "</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>12 "</td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>10 "</td></tr><tr><td>Inspecteur vétérinaire</td><td>1 "</td></tr><tr><td>Vétérinaires de 1^{re} classe</td><td>" 10</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>" 9</td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>" 9</td></tr><tr><td>65</td><td>(*) 124</td></tr><tr><td colspan="2">189</td></tr></table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1 "	Médecins principaux.	4 "	— de garnison	7 "	— de régiment	" 29	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1 29	— — de 2 ^{me} —	" 38	— adjoints.	20 "	Pharmacien principal	1 "	— de 1 ^{re} classe	8 "	— de 2 ^{me} —	12 "	— de 3 ^{me} —	10 "	Inspecteur vétérinaire	1 "	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	" 10	— de 2 ^{me} —	" 9	— de 3 ^{me} —	" 9	65	(*) 124	189	
COMPOSITION organique.																																											
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																										
Inspecteur général	1 "																																										
Médecins principaux.	4 "																																										
— de garnison	7 "																																										
— de régiment	" 29																																										
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1 29																																										
— — de 2 ^{me} —	" 38																																										
— adjoints.	20 "																																										
Pharmacien principal	1 "																																										
— de 1 ^{re} classe	8 "																																										
— de 2 ^{me} —	12 "																																										
— de 3 ^{me} —	10 "																																										
Inspecteur vétérinaire	1 "																																										
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	" 10																																										
— de 2 ^{me} —	" 9																																										
— de 3 ^{me} —	" 9																																										
65	(*) 124																																										
189																																											
562,650 "		574,750 "	"	12,100 "	b) Infanterie. 430,000 journées. Cavalerie. 70,000 " Artillerie. 84,000 " Genie. 14,000 " Bataillons d'administration. 2,000 " TOTAL. 600,000 journées.																																						
132,000 "		120,000 "	12,000 "	"																																							
958,269 00		950,660 "	30,709 00	12,100 "																																							

9

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.		LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IV.						
SOLDE DES TROUPES.						
Traitement et solde de l'infanterie.						
Traitement, solde et accessoires.						
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.						
Officiers.						
1	2		Colonel	fr. 8,500	8,500 *	
1	1		Lieutenant-colonel.	6,500	6,500 *	
5	5		Majors	5,500	16,500 *	
10	"		Capitaines	5,400	54,000 *	
16	"		Lieutenants.	2,100	33,600 *	
16	"		Sous-lieutenants	1,800	28,800 *	
47	6				127,900 "	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	630 50		
					127,260 50	
RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES.						
1825	200		Officiers de tous grades	fr. 4,061,866 .	*	
24140	"		Sous-officiers et soldats	6,700,055 60		
25065	209					
26910	215					
			Haute paye pour chevrons d'ancienneté.	32,000 .	*	
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers	10,200 .	*	
			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	50,000 .	*	
			Première mise de petit équipement à allouer à 7,500 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs	288,000 .	*	
			Première mise de petit équipement des 2,000 hommes de la 2 ^e partie du contingent, à 25 francs	50,000 .	*	
				12,214,382 10		
			A DÉDUIRE :			
			Pour 454,400 journées de militaires traités dans les hôpi- tals, à 61 centimes.	264,084 .	*	
			Pour vacances et petites permissions	51,705 10		
				316,770 10		
				11,897,605 .	*	
			A REPORTER.	fr. 11,897,605 .	*	

INFANTERIE.

- Cette armée se compose : 1° d'un état-major particulier ;
2° d'un régiment de carabiniers de quatre bataillons actifs à huit compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;
3° d'un régiment de grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de quatre bataillons actifs à six compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;
4° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers ;
5° d'un cadre de division de discipline, et
6° d'une école d'enfants de troupe.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :								CHEVAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.	La division de discipline.	L'école des enfants de troupe.	TOTAL.			
États-majors actifs.																		
Colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	52	8,500 "	156,000 "
Majors.	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	128	5,500 "	552,000 "
Capitaines-adjutants-majors de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,800 "	60,800 "
Lieutenants et sous-lieutenants-adjutants-majors.	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	2,550 "	150,400 "
— — porte-drapeau.	(a) 1	"	"	"	1	1	"	"	1	12	"	"	"	"	15	"	1,950 "	25,550 "
— — officiers payeurs	2	1	"	2	2	2	2	2	2	24	4	"	"	"	52	"	2,550 "	75,200 "
Médecins de régiment { avec rang de major.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	8	"	6,500 "	50,400 "
— — de cap. de 1 ^{re} cl.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	8	"	5,100 "	40,800 "
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	4,200 "	67,200 "
— — de 2 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,250 "	52,000 "
Bataillons actifs.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	5,400 "	1,552,800 "
Lieutenants	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	2,100 "	825,200 "
Sous-lieutenants	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	1,800 "	705,600 "
État-major des bataillons de réserve.																		
Majors.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,500 "	88,000 "
Lieutenants et sous-lieutenants, adjud.-majors .	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	2,550 "	57,600 "
— — officiers payeurs.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	2,550 "	57,600 "
Compagnies des bataillons de réserve.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	5,400 "	217,600 "
Lieutenants	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	2,100 "	154,400 "
Sous-lieutenants	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	1,800 "	115,200 "
États-majors des dépôts.																		
Lieutenants-colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	6,500 "	104,000 "
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,800 "	60,800 "
Officiers d'armement, lieutenants et sous-lieuten ^{ts} .	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,950 "	51,200 "
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400 "	54,400 "
Médecins de bataillon de 2 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,250 "	52,000 "
Compagnies de dépôt.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400 "	54,400 "
Lieutenants	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	2,100 "	55,600 "
Sous-lieutenants	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,800 "	28,800 "
Compagnies spéciales.																		
Major	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	1	5,500 "	5,500 "
Médecin de bataillon de 2 ^e classe.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	5,250 "	5,250 "
Sous-lieutenant officier payeur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2,200 "	2,200 "
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	2	5	"	5,400 "	17,000 "
Lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	5	5	8	"	2,100 "	16,800 "
Sous-lieutenants.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	5	5	10	"	1,800 "	18,000 "
TOTAUX.	24	58 ou 22	5	154	111	111	110	154	111	1,552	220	8	9	9	1,825	209		4,984,100 "

Supplément de traitement aux officiers du cadre de l'école des enfants de troupe . . .	Le commandant	fr. 600 "	2,700 "
	1 capitaine	300 "	
	5 lieutenants, à . . . fr. 500.	900 "	
	5 sous-lieutenants, à . 500	900 "	

TOTAL	fr. 4,986,800 "
À DÉDUIRE 1/2 p. % pour médicaments	24,954 "
RESTE	fr. 4,961,846 "

a) Le régiment des carabiniers et les régiments des chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.			
Petits états-majors actifs.															
Adjudants sous-officiers.	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	2 90	67,744 "
Tambours-majors et sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	2 05	11,972 "
Sergents-majors secrétaires (Grenadiers).				"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	2 15	784 75
— de 1 ^{re} et 2 ^e classe (Carabiniers	1	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	5	1,825	2 12	5,860 "
— — (Chass. et Inf. de ligne				"	"	1	1	"	"	12	2	10	5,050	2 10	7,665 "
Caporaux-tambours et clairons	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 20	28,052 "
Sergents armuriers	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 75	40,880 "
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	14	168	28	224	81,760	"	150,504 "
Bataillons actifs.															
Carabiniers.	28	5	"												
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	2 12	9,285 60
— de 2 ^e —	"	5	"	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	2 10	15,550 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	11	a) 4	40	"	"	"	40	"	"	"	40	14,000	1 77	25,842 "
— de 2 ^e —	"	21	"	80	"	"	"	80	"	"	"	80	29,200	1 75	51,100 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 77	7,752 60
— de 2 ^e —	"	5	"	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 75	12,775 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	21	b) 8	74	"	"	"	74	"	"	"	74	27,010	1 02	27,550 20
— de 2 ^e —	"	45	"	150	"	"	"	150	"	"	"	150	54,750	1 "	54,750 "
Clairons de 1 ^{re} classe	"	5	2	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	" 87	6,551 "
— de 2 ^e —	"	11	"	44	"	"	"	44	"	"	"	44	16,060	" 85	15,051 "
Soldats de 1 ^{re} classe c).	"	125	47	575	"	"	"	575	"	"	"	575	156,875	" 81	110,868 75
— de 2 ^e — c).	"	251	"	755	"	"	"	755	"	"	"	755	274,845	" 78	214,579 10
		504	65												
Grenadiers.															
Sergents-majors	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	2 15	18,854 "
Sergents	"	24	a) 4	"	90	"	"	"	90	"	"	90	52,850	1 80	59,150 "
Sergents-fourriers	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 80	15,768 "
Caporaux	"	48	b) 8	"	168	"	"	"	168	"	"	168	61,520	1 05	64,586 "
Tambours et clairons	"	12	2	"	48	"	"	"	48	"	"	48	17,520	" 90	15,768 "
Soldats a).	"	188	47	"	564	"	"	"	564	"	"	564	205,860	" 84	172,922 40
— avec solde de fusilier c).	"	94	"	"	282	"	"	"	282	"	"	282	102,950	" 78	80,285 40
		578	65												
Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	2 12	86,663 60
— de 2 ^e —	"	4	"	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	2 10	171,696 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	8	a) 4	"	"	50	50	"	"	560	60	420	155,500	1 77	271,541 "
— de 2 ^e —	"	16	"	"	"	60	60	"	"	720	120	840	306,600	1 75	556,550 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 77	72,357 60
— de 2 ^e —	"	4	"	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	1 75	143,080 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	16	b) 8	"	"	56	56	"	"	672	112	784	286,160	1 02	201,885 20
— de 2 ^e —	"	52	"	"	"	112	112	"	"	1,544	224	1,568	572,520	1 "	572,520 "
Tambours et clairons de 1 ^{re} classe	"	4	2	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	" 87	71,151 20
— de 2 ^e —	"	8	"	"	"	52	52	"	"	584	64	448	163,520	" 85	158,992 "
Soldats de 1 ^{re} classe c)	"	94	47	"	"	282	282	"	"	5,584	564	5,948	1,441,020	" 81	1,167,226 20
— de 2 ^e — c)	"	188	"	"	"	564	564	"	"	6,768	1,128	7,896	2,882,040	" 78	2,247,991 20
		378	65												
Petits états-majors des bataillons de réserve.															
Caporaux-tambours.	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 20	7,008 "
Sergents-armuriers	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 75	10,220 "
Compagnies des bataillons de réserve.															
Grenadiers.															
Sergents-majors	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	2 15	5,159 "
Sergents	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 80	5,256 "
Caporaux	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 05	5,066 "
Élèves-tambours.	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 84	2,452 80
Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	2 12	15,476 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,000	2 10	50,660 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	1 77	25,842 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 75	51,100 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,000	1 02	14,892 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 "	29,200 "
Élèves-clairons de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,000	" 81	11,826 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 78	22,776 "
A REPORTER.				1,658	1,258	1,258	1,258	1,658	1,258	15,096	2,516	20,528	7,492,720		7,272,127 60

- a) Les compagnies des quatre bataillons actifs, n'ont que trois sergents.
b) — — — — — que quatre caporaux.
c) On ne compte des soldats que pour les trois premiers bataillons actifs.

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.	Observations.	
	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.					
REPORT.	1,638	1,258	1,238	1,238	1,638	1,238	13,096	2,316	20,528	7,492,720	"	7,272,127 60		
Petits états-majors des dépôts.														
Caporaux-tambours et clairons	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 20	7,008 "		
Sergents armuriers	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 75	10,220 "		
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	2	24	4	32	11,680	1 "	11,680 "		
Sergents { Carabiniers, chasseurs et in- gardes-magasins. fanterie de ligne	1	"	1	1	1	"	12	2	15	5,475	1 75	9,581 25		
Grenadiers	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 80	657 "		
Compagnies de dépôt.														
Grenadiers.														
Sergents-majors	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	2 15	784 75		
Sergents	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,400	1 80	2,628 "		
Sergents-fourriers	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 80	657 "		
Caporaux	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 05	5,066 "		
Tambours	"	2	"	"	"	2	"	"	2	750	" 90	657 "		
Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.														
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	2 12	3,869 "		
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	2 10	7,665 "		
Sergents de 1 ^{re} classe	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 77	12,921 "		
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 75	23,550 "		
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	1 77	3,250 25		
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	1 75	6,587 50		
Caporaux de 1 ^{re} classe	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	1 02	14,892 "		
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 "	29,200 "		
Tambours de 1 ^{re} classe	2	"	2	2	2	"	24	4	10	5,650	" 87	5,175 50		
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	" 85	6,205 "		
2 Compagnies sédentaires de sous-officiers et fusiliers.														
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	2 10	1,555 "		
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 75	10,220 "		
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 75	1,277 50		
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	32	11,680	1 "	11,680 "		
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,400	" 85	1,241 "		
Sous-officiers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	50	18,250	1 75	31,957 50		
Fusiliers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	120	45,800	" 78	54,164 "		
Division de discipline.														
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	2 15	1,569 50		
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 80	10,512 "		
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 80	1,514 "		
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	1 05	7,665 "		
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	" 87	653 10		
École des enfants de troupe.														
Sergent-major	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	2 15	784 75		
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	12	4,380	1 80	7,884 "		
Sergent-fourrier	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 80	657 "		
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,460	1 05	1,555 "		
Caporal-tambour	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 20	458 "		
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	5	1,095	" 90	985 50		
Enfants de troupe	"	"	"	"	"	"	"	"	250	91,250	" 65	57,487 50		
Réserve et permissionnaires.														
Effectif annuel moyen des miliciens de la réserve à mettre en activité pendant 5 mois	"	"	"	"	"	"	"	"	1,150	419,750	" 78	527,405 "		
Effectif annuel moyen des 5 anciennes classes de milice à rappeler pendant 1 mois.	"	"	"	"	"	"	"	"	528 1,058	192,720 586,170	" 81 " 78	156,105 20 501,212 60		
Frais de voyage des miliciens de la réserve et de ceux des anciennes classes	"	"	"	"	"	"	"	"	2,756	"	"	50,000 "		
TOTAUX	1,679	1,279	1,279	1,279	1,679	1,279	13,548	2,558	24,140	8,811,100	"	8,450,401 "		
Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 8,811,100 journées												fr.	1,762,220 "	
RESTE.													6,688,181 "	
Augmentation résultant de l'année bissextile													17,874 60	
TOTAL.													6,706,055 60	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 11,897,605 »		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	215 chevaux $\times$ 505 = 78,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t fr. 102,017 50		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 279 50		
		<u>102,297 »</u>		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 »		
		Logement et nourriture.		
			12,434,000 »	
	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
12 (saïie).		Mouvements éventuels pendant l'année. . . . 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		<u>44,000</u>		
		64,000 journées à fr. 1 25 c ^t . 80,000 »		
		Frais d'administration.		
		1 régiment des carabiniers, à fr. 14,000 »		
		Les 15 autres régiments, à 12,500 francs 187,500 »		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs. 800 »		
		1 division de discipline. 1,000 »		
		1 école des enfants de troupe. 800 »		
		<u>204,100 »</u>		
		A REPORTER. . . . fr. 12,434,000 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,454,000 »		13,515,175 »		870,175 »	
12,454,000 »		13,515,175 »	»	870,175 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr.	12,434,000 »	"
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX			
	546 617	Officiers de tous grades fr. 1,558,199 88		
	5,072 4,401	Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,747,565 82		
	5,417 5,018	<i>Charge extraordinaire.</i>		
		<i>Officiers mis à la suite par suppression d'emploi.</i>		
	5 5	Majors, à. fr. 6,500 . . 18,900 »		
	7 7	Capitaines commandants, à 5,100 . . 55,700 »		
	7 7	Lieutenants, à 3,250 . . 22,750 »		
	7 7	Sous-lieutenants, à 2,800 . . 19,600 »		
	24 24	96,950 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{4}$ p. m. pour médicaments . . . 484 75		
		RESTE (a. . . fr. 96,465 25		
10	a.	Haute paye pour chevrons d'ancienneté. 11,500 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 »		
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 »		
		Première mise de petit équipement à allouer à 700 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 55,000 »		
		5,184,765 70		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. 75,000 »		
		Pour vacances et petites permissions 36,550 55		
		111,550 55		
		5,072,835 17		
		A REPORTER. . . . fr. 5,072,835 17	12,434,000 »	"

CAVALERIE.

Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval et de quatre régiments de lanciers, chacun de 5 escadrons, d'un régiment de guides à 6 escadrons et d'une école de cavalerie de deux escadrons, comportant l'effectif ci-après :

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION		COMPOSITION						TOTAUX.			Traitement annuel.	Montant.
	d'un escadron.		d'un régiment de 5 escadrons.		d'un régiment des Guides.		de l'école de cavalerie.		Hommes.	Chevaux			
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cava- lerie.		
États-majors de régiment.													
Colonels	"	"	1	5	1	5	"	"	7	18	5	9,500	66,500 "
Majors.	"	"	2	4	5	6	1	2	16	24	8	6,500	100,800 "
Capitaines adjudants-majors	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	5,100	55,700 "
Lieutenants adjudants-majors.	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	3,650	25,550 "
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	3,025	21,175 "
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	"	"	1	"	1	"	"	"	7	"	"	2,550	16,450 "
Médecins de régiment { avec rang de major	"	"	1	1	1	1	"	"	4	5	1	6,500	25,200 "
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	"	"	"	"	"	"	"	"	3	5	"	5,100	15,300 "
Id. Id. de 2 ^e —	"	"	1	1	1	1	"	"	7	6	1	4,200	29,400 "
Vétérinaires de 1 ^{re} cl. { avec rang de major	"	"	"	"	1	1	1	1	2	"	2	5,550	6,700 "
Id. de 2 ^e — { de capitaine de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	1	1	1	1	4	5	1	5,100	20,400 "
Id. de 5 ^e —	"	"	1	1	1	1	"	"	4	5	1	4,200	16,800 "
Id. de 5 ^e —	"	"	1	1	1	1	"	"	7	6	1	2,800	19,600 "
Id. de 5 ^e —	"	"	1	1	1	1	"	"	7	6	1	2,550	16,450 "
Escadrons.													
Capitaines commandants	1	2	5	10	6	12	2	4	58	60	16	5,100	195,800 "
Id. en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	2	5	10	6	12	2	4	38	60	16	4,200	159,600 "
Lieutenants	2	4	10	20	12	24	4	8	76	120	32	3,250	247,000 "
Sous-lieutenants.	2	4	10	20	12	24	4	8	76	120	32	2,800	212,800 "
Cadre des dépôts.													
Lieutenants-colonels	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	7,100	49,700 "
Capitaines instructeurs	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	5,100	55,700 "
Capitaines quartiers-maitres.	"	"	1	"	1	"	"	"	7	"	"	5,800	26,600 "
Capitaines administrateurs d'habillement	"	"	1	"	1	"	"	"	7	"	"	5,400	25,800 "
617													
A déduire ½ p. % pour médicaments													
Reste.													

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION		COMPOSITION						SOIT POUR :				TOTAUX.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.
	d'un escadron.		d'un régiment à 5 escadrons.		du régiment des Guides.		de l'école de cavalerie.		les 6 régiments de chasseurs ou lanciers.		le régiment des Guides et l'école de cavalerie.		Hommes.	Chevaux				
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse ca- valerie.			
Petits états-majors.																		
Adjudants sous-officiers	"	"	2	2	5	5	1	1	12	"	4	"	16	12	4	5,840	2 95	17,228 "
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	1	"	1	"	"	"	6	"	1	"	6	"	"	2,190	2 55	5,584 50
Trompettes-majors	"	"	1	1	1	1	1	1	6	"	2	"	6	6	"	565	2 57	958 05
Id. brigadiers	"	"	1	1	1	1	"	"	6	"	1	"	6	6	"	2,190	2 50	5,057 "
									750	"	"	"	2	"	2	750	2 52	1,695 60
									6	"	"	"	6	6	"	2,190	1 90	4,161 "
									"	"	"	"	1	"	1	565	1 92	700 80
Escadrons.																		
Maréchaux des logis chefs	1	1	5	5	6	6	2	2	50	"	"	"	50	50	"	10,950	2 55	27,922 50
Id. des logis	7	6	55	50	42	56	14	12	210	"	8	"	8	"	8	2,920	2 57	7,504 40
Id. id. fourriers	1	1	5	5	6	6	2	2	50	"	56	"	56	180	48	76,650	2 10	160,965 "
Brigadiers	12	12	60	60	72	72	24	24	560	"	8	"	8	"	"	20,440	2 12	45,552 80
Trompettes	5	5	15	15	18	18	6	6	90	"	8	"	8	50	"	10,950	2 10	22,995 "
Maréchaux ferrants	2	2	10	10	12	12	4	4	60	"	8	"	8	2,920	"	2,920	2 12	6,190 40
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	120	120	144	144	48	48	720	"	96	"	96	560	"	560	1 22	160,508 "
Id. de 2 ^e —	81	66	405	550	486	596	162	152	2,450	"	24	"	24	96	"	96	1 24	45,449 60
									60	"	16	"	16	90	"	90	1 70	55,845 "
									60	"	24	"	24	60	"	60	1 72	15,067 20
									720	"	16	"	16	720	"	720	1 05	22,557 "
									192	"	16	"	16	192	"	192	1 05	5,840 "
									2,450	"	192	"	192	2,450	"	2,450	1 05	270,684 "
									648	"	648	"	648	1,980	"	1,980	1 05	75,584 "
									"	"	"	"	"	528	"	528	1 02	886,950 "
									"	"	"	"	"	"	"	"	"	241,250 40
Cadre des dépôts.																		
Maréchaux des logis chefs	"	"	1	"	1	"	"	"	6	"	1	"	6	"	"	2,190	2 55	5,584 50
Id. id. fourriers	"	"	1	"	1	"	"	"	6	"	1	"	6	"	"	565	2 57	958 05
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	1	"	1	"	"	"	6	"	1	"	6	"	"	2,190	2 10	4,599 "
Maréchaux des logis armuriers	"	"	1	"	1	"	"	"	6	"	1	"	6	"	"	565	2 12	775 80
Maréchaux ferrants	"	"	1	"	1	"	"	"	6	"	1	"	6	"	"	2,190	2 10	4,599 "
Maitres tailleurs, selliers et bottiers	"	"	5	"	5	"	"	"	18	"	5	"	18	"	"	565	2 12	775 80
									6	"	1	"	6	"	"	2,190	1 05	2,255 70
									18	"	5	"	18	"	"	565	1 05	585 25
									"	"	"	"	"	"	"	6,570	1 "	6,570 "
									"	"	"	"	"	"	"	1,095	1 02	1,116 90
	151	115	668	579	800	695	264	252	4,008	"	1,064	"	5,072	5,474	927	1,851,280		2,115,047 05
Chevaux d'officiers														492	125			
														5,966	1,052			
														5,018				

Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 1,851,280 journées. 570,256 "

Reste 1,742,791 05

Augmentation résultant de l'année bissextile 4,774 77

TOTAL 1,747,565 82

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,454,000	»	13,515,175	»	870,175	»
12,454,000	»	13,515,175	»	870,175	»

(a) Cette somme figure aux charges extraordinaires à la page suivante.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. fr. 3,072,855 17	12,454,000 "	"	"
		Harnachement, etc.			
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 4,401 chevaux de troupe, soit pour 1,606,565 journées, à 9 centimes. fr. 144,572 85			
		Augmentation résultant de l'année bissextile 596 09			
		144,968 94			
		Casernement des chevaux.			
	c.	4,401 chevaux × 365 = 1,606,565 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 64,254 60			
		Augmentation résultant de l'année bissextile 176 04			
		64,430 64			
		Moyens de transport.	5,559,554 75	96,465 25	
15 (suite).	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 6,000 "			
		Logement et nourriture.			
	e.	Miliciens à incorporer 3,040 journées.			
		Mouvements éventuels pendant l'année 10,000			
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 12,000			
		22,000			
		25,040 journées, à fr 1 25 c. 51,300 "			
		Frais d'administration.			
	f.	Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 5,200 fr. 51,200 "			
		Un régiment à 6 escadrons actifs et une école de cavalerie à 2 escadrons actifs 8,800 "			
		40,000 "			
		A REPORTER. fr.	15,795,554 75	96,465 25	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,454,000	"	15,515,175	"	870,175	"
5,456,000	"	5,818,500	"	362,500	"
15,890,000	"	17,151,765	"	1,241,765	"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	15,703,554 75	96,465 25
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		<i>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</i>			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . . fr.	47,500 .	
		Lieutenants-colonels, à	7,100 . . .	55,500 .	
		Majors, à	6,300 . . .	51,500 .	
		Capitaines commandants, à	4,600 . . .	40,000 .	
		— en second de 2 ^e classe, à	5,500 . . .	65,000 .	
		Commandants d'artillerie de 1 ^{re} et de 2 ^e cl., à	4,000 . . .	20,000 .	
		Garde d'artillerie principal, à	4,600 . . .	4,000 .	
		Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	3,700 . . .	22,200 .	
		— de 2 ^e —, à	2,750 . . .	22,000 .	
		— de 3 ^e —, à	2,000 . . .	12,000 .	
				504,500 .	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		1,521 50	
		RESTE fr.	302,778 50		
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,250 . . . fr.	13,550 .	
		— de 2 ^e —, à	1,000 . . .	11,000 .	
		— de 3 ^e —, à	950 . . .	11,400 .	
		Maîtres artificiers, à	1,250 . . .	5,600 .	
		Contrôleurs de 1 ^{re} classe, à	2,750 . . .	8,250 .	
		— de 2 ^e —, à	2,000 . . .	8,500 .	
		Réviseurs de 1 ^{re} classe, à	1,740 . . .	5,220 .	
		— de 2 ^e —, à	1,510 . . .	1,510 .	
				65,620 .	
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		Officiers de tous grades		1,539,717 75	
		Sous-officiers, brigadiers et soldats		1,917,671 64	
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté		10,000 .	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,500 .	
		— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		4,000 .	
		Première mise de petit équipement à allouer à 1,550 miliciens et 170 volontaires à incorporer, soit { 550 hommes à cheval, à 50 fr. . . 17,500 . 1,150 — à pied, à 36 . . . 41,400 . }		58,900 .	
				3,698,187 80	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 61.000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes	44,550 .		
		Pour vacances et petites permissions	25,751 05		
		Pour incomplets	135,000 .		
				205,281 05	
				3,402,006 80	
		A REPORTER. fr.	3,402,006 80	15,703,554 75	96,465 25

ARTILLERIE.

- Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;
2° De 2 régiments d'artillerie de campagne composés : l'un de 4 batteries à cheval, de 5 batteries montées, d'une batterie de réserve et d'un cadre de dépôt; l'autre de 10 batteries montées, d'une batterie de réserve et d'un cadre de dépôt;
3° De 5 régiments d'artillerie de siège, composés chacun de 16 batteries, d'une batterie de réserve et d'un cadre de dépôt;
4° De 2 compagnies du train d'artillerie;
5° De 1 — de pontonniers;
6° De 1 — d'ouvriers d'artillerie;
7° De 1 — armuriers;
8° De 1 — d'artificiers.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 ^{er} régiment.		2 ^e régiment.		3 ^e , 4 ^e et 5 ^e régiments. (Chacun.)		Compagnies spéciales.			Totaux.			Traitement	Montant.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux, batt. à cheval ou montées.	Hommes.	Chevaux, batt. montées.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.		annuel.			
										Train.	Pontonniers.		Batteries à cheval, montées et train.	Batteries de siège et pontonniers.				
États-majors des régiments.																		
Colonels	"	"	1	5	1	5	1	2	"	"	"	5	6	6	9,500	"	47,500	"
Majors	"	"	5	10	5	10	4	8	"	"	"	22	20	24	6,500	"	158,600	"
Capitaines commandants-adjudants-majors.	"	"	1	2	1	2	1	1	"	"	"	5	4	5	5,100	"	25,500	"
Lieutenants adjudants-majors	"	"	1	2	1	2	1	"	"	"	"	5	4	"	5,650	"	18,250	"
— et sous-lieuten. officiers-payeurs	"	"	1	"	1	"	1	"	"	"	"	5	"	"	2,550	"	11,750	"
Médecins de rég ^t { avec rang de major.	"	"	1	1	1	1	1	"	"	"	"	2	2	"	6,500	"	12,600	"
— { — de cap. de 1 ^{re} cl.	"	"	1	1	1	1	1	"	"	"	"	5	"	"	5,100	"	15,500	"
— de bat ^{on} { de 1 ^{re} classe.	"	"	1	1	1	1	2	"	"	"	"	5	2	"	4,200	"	21,000	"
— { de 2 ^e —	"	"	1	1	1	1	2	"	"	"	"	5	"	"	5,250	"	9,750	"
Vétérin. de 1 ^{re} cl. { avec rang de major.	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	5,100	"	5,100	"
— { — de capit. de 1 ^{re} cl.	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	1	1	"	4,200	"	4,200	"
— de 2 ^e classe	"	"	1	1	1	1	"	"	"	"	"	2	2	"	2,800	"	5,600	"
— de 5 ^e —	"	"	1	1	1	1	"	"	"	"	"	2	2	"	2,550	"	4,700	"
Cadre des dépôts.																		
Lieutenants-colonels	"	"	1	2	1	2	1	1	"	"	"	5	4	5	7,100	"	55,500	"
Capitaines commandants-instructeurs	"	"	1	2	1	2	"	"	"	"	"	2	4	"	5,100	"	10,200	"
Capitaines quartiers-maitres	"	"	1	"	1	"	1	"	"	"	"	5	"	"	5,800	"	19,000	"
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	"	"	1	"	1	"	1	"	"	"	"	5	"	"	5,400	"	17,000	"
Batteries à cheval.																		
Capitaines commandants	1	2	4	8	"	"	"	"	"	"	"	4	8	"	5,100	"	20,400	"
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	4,200	"	16,800	"
Lieutenants	a) 1	2	6	12	"	"	"	"	"	"	"	6	12	"	5,250	"	19,500	"
Sous-lieutenants	b) 2	4	6	12	"	"	"	"	"	"	"	6	12	"	2,800	"	16,800	"
Batteries montées.																		
Capitaines commandants	1	2	5	10	10	20	"	"	"	"	"	15	50	"	5,100	"	76,500	"
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	5	5	10	10	"	"	"	"	"	15	15	"	4,200	"	65,000	"
Lieutenants	a) 1	2	7	14	15	50	"	"	"	"	"	22	44	"	5,250	"	71,500	"
Sous-lieutenants.	b) 2	4	8	16	15	50	"	"	"	"	"	25	46	"	2,800	"	64,400	"
Batteries de siège et batteries de réserve.																		
Capitaines commandants	1	"	1	"	1	"	17	10	"	"	"	55	"	50	4,600	"	245,800	"
Lieutenants	1	"	1	"	1	"	17		"	"	"	55	"		2,750	"	145,750	"
Sous-lieutenants.	1	"	1	"	1	"	17		"	"	"	55	"		2,550	"	124,550	"
Train.																		
Capitaines commandants.	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"	1	2	"	5,100	"	5,100	"
Pour deux { — en 2 ^d de 1 ^{re} ou de 2 ^e cl.	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"	1	2	"	4,200	"	4,200	"
compagnies. { Lieutenants.	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	5	5	"	5,250	"	9,750	"
{ Sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	5	5	"	2,800	"	8,400	"
Pontonniers.																		
Capitaine commandant.	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	1	"	1	4,600	"	4,600	"
— en 2 ^d de 1 ^{re} ou 2 ^e classe.	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	1	"	1	5,500	"	5,500	"
Lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	2	"	2	2,750	"	5,500	"
Sous-lieutenants.	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	2	"	2	2,550	"	4,700	"
1 ^{er} Ouvriers d'artillerie, 2 ^e ouvriers armuriers et 3 ^e artificiers.																		
Pour chaque { Capitaine commandant	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	5	"	"	4,600	"	15,800	"
compagnie. { Lieutenant.	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	5	"	"	2,750	"	8,250	"
{ Sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	6	"	"	2,550	"	14,100	"
Totaux.																		
66 107 71 116 65 22 18 10 6 558 255 72 1,546,450																		
505																		
a) 1 Pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.																		
b) 2 — — 1 — —																		
A DÉDUIRE 1/2 p. % pour médicaments. 6,752 25																		
Reste. fr. 1,539,717 75																		

[Pages 42-45.]

a) 1 Pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.
b) 2 — — 1 — —

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 ^{er} régiment.			2 ^{me} régiment.			3 ^e , 4 ^e et 5 ^e ré-giments. (Chacun.) Hommes.	Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	
	Hommes.	Chevaux.	Chevaux		Chevaux		Hommes.	de selle.		de trait.	Chevaux					
			Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.					de selle.	de trait.				
Petits états-majors des régiments.																
Adjutants sous-officiers	"	"	2	2	"	2	2	"	2	10	4	"	5,650	2 95	10,767 50	
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	1	"	"	1	"	"	1	4	"	"	565	2 55	950 75	
Trompettes-majors.	"	"	1	1	"	1	1	"	1	5	2	"	1,460	2 44	5,562 40	
— brigadiers.	"	"	1	1	"	1	1	"	1	5	2	"	1,825	2 25	4,106 25	
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	1	"	"	1	"	"	1	5	"	"	1,825	2 25	4,106 25	
Ouvriers selliers avec rang de soldat	"	"	2	"	"	2	"	"	"	2	"	"	750	1 10	805 "	
													750	1 04	759 20	
Cadre de dépôt.																
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	1	"	"	1	"	"	1	5	"	"	1,825	1 90	5,467 50	
— — armuriers	"	"	1	"	"	1	"	"	1	5	"	"	1,825	1 90	5,467 50	
Maîtres tailleurs et bottiers	"	"	2	"	"	2	"	"	2	10	"	"	5,650	2 95	5,467 50	
Maîtres selliers	"	"	1	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	2 95	695 50	
4 batteries à cheval.																
Maréchaux des logis chefs et adjutants de batterie	2	2	8	8	"	"	"	"	"	8	8	"	2,920	2 55	7,446 "	
Maréchaux des logis	6	6	24	24	"	"	"	"	"	24	24	"	8,760	2 10	18,596 "	
— — fourriers.	1	1	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 10	5,066 "	
Brigadiers	6	6	24	24	"	"	"	"	"	24	24	"	8,760	1 22	10,687 20	
— artificiers	5	5	12	12	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	1 10	4,818 "	
Trompettes	2	2	8	8	"	"	"	"	"	8	8	"	2,920	1 70	4,964 "	
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers.	4	"	16	"	"	"	"	"	"	16	"	"	5,840	1 10	6,424 "	
Maréchaux ferrants.	2	"	8	"	"	"	"	"	"	8	"	"	2,920	1 "	2,920 "	
Canonnières de 1 ^{re} classe	12	42 S.	48	168	160	"	"	"	"	48	168	160	17,520	1 05	18,596 "	
— de 2 ^e classe	68	40 T.	272			"	"	"	"	272			99,280	1 "	99,280 "	
	106	62 S. 40 T.														
15 batteries montées.																
Maréchaux des logis chefs et adjutants de batterie	2		10			20			"	50			10,950	2 55	27,922 50	
Maréchaux des logis	7		55			70			"	105			58,525	2 10	80,482 50	
— — fourriers.	1		5			10			"	15			5,475	2 10	11,497 50	
Brigadiers à cheval.	2	15 S.	10	65	"	20	150	"	"	50	195	"	10,950	1 22	15,559 "	
— à pied	4		20			40			"	60			21,900	1 15	25,185 "	
— artificiers	2		10			20			"	30			10,950	1 04	11,588 "	
Trompettes	2		10			20			"	30			10,950	1 70	18,615 "	
Selliers, forgerons et charpentiers	5	"	15	"	"	50	"	"	"	45	"	"	16,425	1 04	17,082 "	
Maréchaux ferrants	1	"	5	"	"	10	"	"	"	15	"	"	5,475	2 95	5,201 25	
Canonnières de 1 ^{re} classe	6	"	50	"	"	60	"	"	"	90	"	"	52,850	2 95	51,207 50	
— de 2 ^e classe	24	"	120	"	"	240	"	"	"	360	"	"	131,400	2 85	109,062 "	
Conducteurs	50	48 T.	150	"	240	500	"	480	"	450	"	720	164,250	1 "	164,250 "	
	84	15 S. 48 T.														
48 batteries de siège.																
Maréchaux des logis chefs.	1	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	"	17,520	2 25	59,420 "	
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	96	288	"	"	105,120	1 90	199,728 "	
— — fourriers.	1	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	"	17,520	1 90	55,288 "	
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	96	288	"	"	105,120	1 15	120,888 "	
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	52	96	"	"	55,040	1 04	56,441 60	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	52	96	"	"	55,040	1 56	54,662 40	
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	48	144	"	"	52,560	1 04	54,662 40	
Canonnières de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	128	584	"	"	140,160	2 95	155,152 "	
— de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	704	2,112	"	"	770,880	2 85	639,850 40	
	75	"														
TOTAUX A REPORTER			857	517	400	855	154	480	1,178	5,244	451	880	1,914,060		2,045,321 10	

TROUPES (SUITE).

GRADES.	1 ^{er} régiment.			2 ^{me} régiment.			3 ^e , 4 ^e et 5 ^e . ré- giments (Chacun). Hommes.	COMPAGNIES SPÉCIALES.				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.			Hommes.	Chevaux.		Batteries de siège et pontonn.			
		de selle.	de trait.		Batteries à cheval, montées et train.									
					De selle.	De trait.								
REPORT.	857	517	400	853	154	480	1,178	5,244	451	880	•	1,914,060		2,045,521 10
5. Cadres des batteries de réserve.														
Maréchaux des logis chefs	1	•	•	1	•	•	1	5	•	•	•	1,825	2 25	4,106 25
Maréchaux des logis	6	•	•	6	•	•	6	50	•	•	•	10,950	1 90	20,803 •
— — fourriers	1	•	•	1	•	•	1	5	•	•	•	1,825	1 90	3,467 50
Brigadiers	6	•	•	6	•	•	6	50	•	•	•	10,950	1 15	12,592 50
Charrons, forgerons et charpentiers	5	•	•	5	•	•	5	15	•	•	•	5,475	1 04	5,694 •
Élèves-trompettes	2	•	•	2	•	•	2	10	•	•	•	3,650	• 85	5,029 50
	19			19			19	95						
2 compagnies du train.														
Maréchaux des logis chefs	•	•	•	•	•	•	•	2				750	2 55	1,846 90
Maréchaux des logis	•	•	•	•	•	•	•	16				5,840	2 08	12,147 20
— — fourriers	•	•	•	•	•	•	•	2	12	•	•	750	2 08	1,518 40
Brigadiers	•	•	•	•	•	•	•	16				5,840	1 22	7,124 80
Trompettes	•	•	•	•	•	•	•	4				1,400	1 68	2,452 80
Conducteurs.	•	•	•	•	•	•	•	90	•	60	•	52,850	1 •	52,850 •
								150						
Compagnie de pontonniers.														
Maréchal des logis chef	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	565	2 45	894 25
— — conducteur	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	565	2 45	894 25
Maréchaux des logis	•	•	•	•	•	•	•	10	•	•	•	5,650	2 08	7,592 •
— — fourrier	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	565	2 08	759 20
Brigadiers	•	•	•	•	•	•	•	10	•	•	•	5,650	1 52	4,818 •
Trompettes	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	750	1 56	1,158 80
Maitres-ouvriers	•	•	•	•	•	•	•	20	•	•	•	7,500	1 22	8,906 •
Pontonniers de 1 ^{re} classe.	•	•	•	•	•	•	•	20	•	•	•	7,500	1 05	7,665 •
— de 2 ^e —	•	•	•	•	•	•	•	72	•	•	•	26,280	• 95	24,966 •
								157						
Compagnie d'ouvriers d'artillerie.														
Maréchal des logis chef	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	565	2 75	1,005 75
Maréchaux des logis	•	•	•	•	•	•	•	12	•	•	•	4,580	2 50	10,074 •
— — fourrier	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	565	2 50	859 50
Brigadiers	•	•	•	•	•	•	•	10	•	•	•	5,650	1 25	4,562 50
Trompettes	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	750	1 56	1,158 80
Canonniers de 1 ^{re} classe	•	•	•	•	•	•	•	56	•	•	•	15,140	1 15	15,111 •
— de 2 ^e —	•	•	•	•	•	•	•	48	•	•	•	17,520	• 95	16,644 •
— de 3 ^e —	•	•	•	•	•	•	•	24	•	•	•	8,760	• 85	7,270 80
								154						
Compagnie d'ouvriers armuriers.														
Maréchal des logis chef	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	565	2 25	821 25
Maréchaux des logis	•	•	•	•	•	•	•	8	•	•	•	2,920	1 90	5,548 •
— — fourrier	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	565	1 90	695 50
Brigadiers	•	•	•	•	•	•	•	10	•	•	•	5,650	1 15	4,197 50
Trompettes	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	750	1 56	1,158 80
Canonniers-armuriers de 1 ^{re} classe	•	•	•	•	•	•	•	12	•	•	•	4,580	• 95	4,161 •
— — de 2 ^e classe	•	•	•	•	•	•	•	96	•	•	•	55,040	• 85	29,085 20
								150						
Compagnie d'artificiers.														
Maréchal des logis chef	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	565	2 25	821 25
Maréchaux des logis	•	•	•	•	•	•	•	8	•	•	•	2,920	1 90	5,548 •
— — fourrier	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	565	1 90	695 50
Brigadiers	•	•	•	•	•	•	•	10	•	•	•	5,650	1 15	4,197 50
Trompettes	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	750	1 56	1,158 80
Artificiers de 1 ^{re} classe	•	•	•	•	•	•	•	20	•	•	•	7,500	• 95	6,955 •
— de 2 ^e —	•	•	•	•	•	•	•	60	•	•	•	21,900	• 85	18,177 •
								102						
	876	517	400	872	154	480	1,197	5,972	465	940	•	2,179,780	• • • •	2,548,588 10
		717			614				1,405		•			
									235	72				
									1,656	72				
									1,708					

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,890,000	17,131,765	•	1,241,765	
15,890,000	17,131,765	»	1,241,765	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 3,492,006 86	15,795,554 75	96,405 25
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 48 chevaux $\times$ 365 = 17,520 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' . . . fr. 22,776 "		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 62 40		
		22,838 40		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,405 chevaux de troupe, soit pour 512,095 journées, à 9 centimes fr. 46,088 55		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 126 27		
		46,214 82		
		Casernement des chevaux.		
	d.	1,405 chevaux $\times$ 365 = 512,095 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 20,485 80		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 56 12		
		20,539 92		
		Moyens de transport.		
14 (suite).	e.	Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 "	5,677,000 "	"
		Logement et nourriture.		
	f.	Miliciens à incorporer 5,700 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 3,000		
		— — à Brasschaet (id.). 20,100		
		26,100		
		29,800 journées, à fr. 1 25 c'. 37,250 "		
		Frais de bureau et d'administration.		
		Inspecteur général. fr. 2,500 "		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 "		
		Inspecteur des armes de guerre. 500 "		
9.		Directeur de la fonderie de canons 500 "		
		Cinq régiments, à 7,000 francs 35,000 "		
		Six compagnies spéciales (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie, ouvriers armuriers et artificiers), à 225 francs 1,350 "		
		42,250 "		
		A REPORTER. fr. 19,470,554 75	19,470,554 75	96,405 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	15,800,000	17,131,765	.	1,241,765	
	5,077,000	5,217,006 25	450,505 75	.	
	19,567,000	20,340,571 25	450,505 75	1,241,765	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT.	19,470,534 75	96,405 25
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . fr.	28,500 .	
		Lieutenants-colonels, à	7,100	42,600 .	
		Majors, à	6,500	44,100 .	
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600	82,800 .	
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700	20,600 .	
		Lieutenants, à	2,750	41,250 .	
				268,850 .	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 100 pour médicaments.		1,344 25	
				267,505 75	
		<i>Gardes</i>			
		Gardes principaux, à 2,000.	fr. 15,000 .		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,200.		22,000 .	
		— de 2 ^e — , à 1,800.		27,000 .	
		— de 3 ^e — , à 1,400.		21,000 .	
		Éclusiers, à 900.		4,500 .	
				87,500 .	
		<i>Régiment.</i>			
		Officiers de tous grades.		212,353 .	
		Sous-officiers et soldats.		243,448 56	
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté		1,000 .	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.		800 .	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.		2,000 .	
		Première mise de petit équipement à allouer à 200 miliciens et à 40 volontaires à incorporer, à 36 francs.		8,640 .	
				823,227 31	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.		9,240 .	
		Pour vacances et petites permissions		4,415 31	
				13,655 31	
		RESTE.		809,572 .	
		A REPORTER.	fr. 809,572 .	10,470,534 75	96,405 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.	
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.
19,567,000	20,349,371 25	459,593 75	1,241,765

Cette arme se compose : 1^{re} d'un état-major particulier; 2^o d'un régiment de dix compagnies et d'un cadre de dépôt; 3^o de deux compagnies spéciales (cadre d'officiers).

Officiers.

GRADES.	EFFECTIF		TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
	par compagn.	du régiment. Hommes. Chevaux.		
<i>État-major du régiment.</i>				
Colonel	1	2	9,500	9,500
Majors	2	4	6,500	12,500
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	4,600	4,600
Lieutenants adjudants-majors	2	»	5,150	6,300
Sous-lieutenant officier payeur	1	»	2,200	2,200
Médecin de régiment avec rang de major	1	»	6,500	6,500
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	4,200	4,200
	9	7		
<i>État-major du dépôt.</i>				
Lieutenant-colonel	1	1	7,100	7,100
Capitaine quartier-maître	1	»	5,800	5,800
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	5,400	5,400
	3	1		
<i>Compagnies actives.</i>				
Capitaines en 1 ^{re}	10	»	4,600	46,000
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e cl.	10	»	5,700	57,000
Lieutenants	10	»	2,750	27,500
Sous-lieutenants	10	»	2,350	23,500
	40	»		
<i>Compagnies spéciales.</i>				
Capitaines en 1 ^{re}	2	»	4,600	9,200
Lieutenant	2	»	2,750	5,500
Sous-lieutenant	2	»	2,550	4,700
	6	»		
TOTAUX	68	8		215,400
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments				1,067
RESTE fr.				212,553

Troupes.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	par compagn.	du régiment.			
<i>Petit état-major.</i>					
Adjudants sous-officiers	2	750	2 95		2,453 50
Tambour-major	1	563	2 50		839 50
Caporal-tambour	1	563	1 35		492 75
Sergent-major secrétaire	1	563	2 25		821 25
<i>Compagnies.</i>					
Sergents-majors	10	5,650	2 25		8,212 50
Sergents	60	21,900	2 05		41,895
— fourriers	10	5,650	2 05		7,482 50
Caporaux	80	29,200	1 15		35,580
Tambours	20	7,500	» 92		6,716
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	210	76,650	» 95		72,817 50
— de 2 ^e classe	300	142,550	» 85		118,150 50
<i>Cadre du dépôt.</i>					
Sergent-major	1	563	2 25		821 25
Sergent-fourrier	1	563	2 05		748 25
Sergent garde-magasin	1	563	2 05		748 25
Sergent armurier	1	563	2 05		748 25
Maîtres tailleur et cordonnier	2	750	1 15		859 50
Elèves-tambours	2	750	» 85		605 90
TOTAUX	78	793	289,443		500,672 40
Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 289,443 journées					57,889
RESTE					242,783 40
Augmentation résultant de l'année bissextile					663 16
TOTAL fr.					243,446 56

19,567,000	20,349,371 25	459,593 75	1,241,765
------------	---------------	------------	-----------

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 809,572 °	19,470,554 75	96,465 25
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 55 chevaux $\times$ 305 = 19,775 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t . 16,607 50		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 45 50		
		16,653 °		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 °		
		Logement et nourriture.	842,000 °	
15 (suite).		Miliciens à incorporer 500 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		2,600 °		
		3,100 journées, à fr. 1 25 c ^t . 3,875 °		
		Frais de bureau et d'administration.		
		Inspecteur général. 2,500 °		
	e.	2 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 °		
		Le régiment 5,000 °		
		9,900 °		
		A REPORTER. fr. 20,512,554 75	20,512,554 75	96,465 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	19,567,000	20,349,371 25	459,393 75	1,241,703	
	842,000	873,410		31,410	
	20,409,000	21,222,781 25	459,393 75	1,273,173	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Ce bataillon se compose :							
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	1° D'un état-major ; 2° De quatre compagnies qui se subdivisent chacune en quatre sections, savoir : 1° Service des hôpitaux ; 2° service des boulangeries ; 3° service des fourrages ; 4° service des boucheries.							
TOTAL.				NOMBRE D'OFFICIERS.						TRAIITEMENT annuel.	MONTANT.
				État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	Boucheries.	TOTAL.		
20,409,000 »	21,222,781 25	459,593 75	1,273,175 »	Officiers.							
				1	»	»	»	»	1	4,500	4,500 »
				»	0	»	»	»	7	3,000	21,000 »
				»	6	5	4	5	20	2,000	50,000 »
				»	6	5	5	7	25	2,100	50,400 »
				»	6	5	6	7	25	1,600	38,400 »
				TOTAUX.	1	24	16	16	10	76	164,300 »
				A DÉDUIRE 1/2 p. c. pour médicaments . .							
				Reste. . . fr.							
											163,478 50
				Commis aux écritures.							
				»	6	»	3	3	12	1,200	14,400 »
				»	6	»	3	3	12	1,100	13,200 »
				»	12	»	6	6	24		
				TOTAL. . . fr.							
											27,600 »
523,000 »	285,200 »	237,800 »	»	EFFECTIF SOUS LES ARMES.							
				Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	Boucheries.	TOTAL.	Nombre des journées.	Solde journalière.	MONTANT.
				Sous-officiers et soldats.							
				Service des hôpitaux.							
				Magasiniers et dépen- siers de 1 ^{re} classe.	10	»	»	»	10	3,650	1 60 5,840 »
				Id. de 2 ^e id.	10	»	»	»	10	3,650	1 40 5,110 »
				Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	12	»	»	»	12	4,380	1 60 7,008 »
				Id. de 2 ^e id.	12	»	»	»	12	4,380	1 40 6,132 »
				Portiers de 1 ^{re} id.	6	»	»	»	6	2,190	1 45 3,175 50
				Id. de 2 ^e id.	6	»	»	»	6	2,190	1 25 2,737 50
				Cuisiniers de 1 ^{re} id.	8	»	»	»	8	2,920	1 45 4,254 »
				Id. de 2 ^e id.	8	»	»	»	8	2,920	1 25 3,650 »
				Tisanniers de 1 ^{re} id.	6	»	»	»	6	2,190	1 45 3,175 50
				Id. de 2 ^e id.	6	»	»	»	6	2,190	1 25 2,737 50
				Infirmiers de 1 ^{re} id.	80	»	»	»	80	29,200	1 10 32,120 »
				Id. de 2 ^e id.	80	»	»	»	80	29,200	1 » 29,200 »
				Service des boulangeries.							
				Sergents surveillants	»	20	»	»	20	7,500	2 10 15,550 »
				Brigadiers	»	24	»	»	24	8,760	1 80 15,768 »
				Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	30	»	»	30	10,950	1 40 15,350 »
				Id. de 2 ^e id.	»	62	»	»	62	22,630	1 30 29,419 »
				Service des fourrages.							
				Sergents surveillants	»	»	12	»	12	4,580	2 10 9,198 »
				Brigadiers	»	»	16	»	16	3,840	1 80 10,512 »
				Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	40	14,600	1 40 20,440 »
				Id. de 2 ^e id.	»	»	104	»	104	37,960	1 30 49,348 »
				Service des boucheries.							
				Sergents surveillants	»	»	15	»	15	5,475	2 10 11,497 50
				Brigadiers	»	»	18	»	18	6,570	1 80 11,826 »
				Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	24	»	24	8,760	1 40 12,264 »
				Id. de 2 ^e id.	»	»	63	»	63	22,995	1 30 29,893 50
				241	136	172	120	672	156,320		335,946 »
				Réduction de 90 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 156,220 journées							
											31,241 »
				Reste. . . fr.							
				Augmentation résultant de l'année bissextile							
											854 80
				TOTAL. . . fr.							
											305,556 80

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant fr. 5,000 "		
		1 directeur des études 2,900 "		
		1 commandant en second 2,000 "		
		2 examinateurs permanents 4,000 "		
		1 instructeur 600 "		
		2 instructeurs adjoints 1,000 "		
		4 inspecteurs des études 6,000 "		
		1 secrétaire 2,500 "		
		2 dessinateurs 2,200 "		
		1 aumônier 2,200 "		
		1 médecin 800 "		
a.		1 mécanicien 1,540 "		
		1 préparateur de chimie 1,200 "		
		1 waguemestre conservateur des bâtiments 700 "		
		1 garde conservateur du matériel 560 "		
		1 conservateur des modèles 560 "		
		1 infirmier 440 "		
		2 portiers 1,700 "		
		5 hommes de peine 2,200 "		
		2 tambours et 1 clairon 547 50		
		1 surveillant du manège 400 "		
		1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 547 50		
17			36,095 "	
		Corps enseignant.		
		8 professeurs militaires 8,500 "		
		10 — civils 45,600 "		
b.		11 répétiteurs militaires 7,700 "	184,672 27	"
		5 — civils 9,000 "		
		1 maître militaire 700 "		
		5 — civils 8,176 02		
			79,676 02	
c.		Solde des élèves 68,001 25		
		Dépenses d'administration.		
		Frais de bureau 2,000 "		
		Manège 5,500 "		
		Chauffage et éclairage 8,000 "		
		Manipulations des élèves au laboratoire 1,400 "		
		Indemnité aux travailleurs 753 "		
18		Ménage des domestiques : 9 hommes, à 50 centimes par jour 1,642 50	26,000 "	"
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. 700 "		
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école) 2,000 "		
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'école et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues 6,004 50		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	210,672 27	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
184,672 27	184,672 27	"	"	
26,000 "	20,005 75	"	5,005 75	
210,672 27	215,676 "	"	5,005 75	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
Personnel des établissements de l'artillerie.				
19	a.	Traitement des employés de la manufacture d'armes fr. 10,500 "	50,000 "	"
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 "		
	c.	— — de l'arsenal de construction 11,200 "		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie. 5,100 "		
Matériel de l'artillerie.				
19	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 205,570 "		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, cartouches, culots, artifices divers, etc. 27,000 "		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 "		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :				
20	d.	Achat de matériaux fr. 70,000 "		
		Salaire des ouvriers 258,000 "		
		Menues dépenses 2,000 "		
		510,000 "		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . . fr. 20,000 "	990,000 "	
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, ateliers d'armes, etc.				
L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :				
e.		Achat de matériaux fr. 58,150 "		
		Salaire des ouvriers 21,400 "		
		Menues dépenses 1,850 "		
		61,400 "		
A REPORTER. fr. 665,770 "			50,000 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
50,000 "	48,500 "	1,500 "	"	
50,000 "	48,500 "	1,500 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 665,770 •	50,000 •	•
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 40,000 •		
		Salaire des ouvriers 55,950 •	800,000 •	•
		Menues dépenses 2,800 •		
		98,750 •		
20 (suite).	g.	Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie 8,500 •		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 •		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. . . 4,000 •		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 850,000 •	850,000 •	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868:

1868.	TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	50,000 "	48,500 "	1,500 "	"	
	800,000 "	800,000 "	"	"	
	850,000 "	848,500 "	1,500 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
21		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr 112,405 »		
		Ouvrages de fortification 74,160 »		
		Ouvrages mixtes 27,505 »		
		————— 214,070 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements, défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires 237,450 »		
		Ouvrages de fortification 141,540 »		
		Ouvrages mixtes 6,160 »		
		————— 384,950 »		
	c.	Frais de surveillance générale 24,000 »	700,000 »	»
	d.	Achat d'immeubles 6,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale; location de terrains pour tirs à la cible, etc 28,500 »		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. . . 24,000 »		
	g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie 10,000 »		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 700,000 »	»	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.							
TOTAL..		AUGMENTATION.	DIMINUTION.								
				DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.
					A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, modifications, ré- parations et renouvellements; dé- ficiement, ensevelissement, etc.			
					Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	
				Alost	4,800	"	"	2,700	"	"	7,500
				Andenaarde	270	"	"	"	"	"	270
				Bruges.	1,210	"	"	3,430	"	"	6,640
				Gand (citadelle).	3,580	2,290	260	3,100	6,880	"	16,110
				Ostende	2,760	"	"	4,500	"	"	7,260
				Termonde	3,210	1,720	250	10,340	17,000	3,900	36,420
				Charleroy (ville haute).	2,000	"	"	150	"	"	2,150
				Mons	720	"	"	3,180	"	"	3,900
				Namur (ville)	770	"	"	"	"	"	770
				— (citadelle)	5,800	8,630	640	3,300	10,220	"	28,590
				Tournay (ville).	380	"	"	3,050	"	"	4,330
				— (citadelle)	2,540	580	120	570	1,650	"	5,280
				Beverloo (camp)	10,750	"	2,940	108,000	"	770	131,460
				Hasselt	1,564	"	15	721	"	"	2,300
				Liège (ville).	4,190	140	"	4,450	"	"	8,780
				— (citadelle)	5,080	2,140	"	3,050	7,930	"	18,500
				— (Chartreuse).	1,910	580	"	940	500	"	3,960
				Anvers (ville)	5,530	"	"	47,000	"	"	52,830
				— (citad. du sud).	4,800	2,300	380	8,200	"	230	13,030
				— (enceinte)	16,000	25,000	7,000	"	30,000	"	73,000
				— (cit. du nord).	"	2,000	"	"	"	"	2,000
				— { fortins de Deurne et de Berchem et lunettes de Deurne et d'Il- loken	4,320	720	100	960	2,700	"	8,870
				— { forte du camp re- tranché et route militaire	6,000	20,000	4,000	"	20,000	"	30,000
				— Tête de Fl. (fort).	1,400	550	1,000	1,800	40,000	"	44,780
				Brasschaet (polygone).	3,240	"	380	6,800	"	"	10,420
				Liefkenshoek (fort)	750	760	3,120	1,100	600	100	6,370
				Lillo (—)	1,350	1,510	2,120	2,680	1,220	730	9,610
				St-Marie (—)	"	210	4,680	"	250	250	5,420
				Bruxelles	3,800	"	"	3,600	"	"	9,400
				Diest (ville)	1,380	4,250	70	5,120	1,950	160	12,930
				— (citadelle)	1,210	450	380	1,000	"	"	3,040
				Lierre.	50	60	80	"	410	"	600
				Louvain	311	"	"	869	"	"	1,180
				Malines	780	"	"	1,020	"	"	1,800
				Vilvorde	750	"	"	900	"	"	1,650
					112,405	74,160	27,505	237,430	141,310	6,160	599,000
					214,070			384,030			
700,000	700,000	"	"								
700,000	700,000	"	"								

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		Pain.		
22	a.	a) 12,513,055 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,002,088 48		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 23,088 48		
			1,077,000 "	
		Viande.		
23	b.	b) 12,553,350 rations, à 20 centimes 2,506,600 "	4,432,000 "	"
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 31,600 "		
			2,475,000 "	
		Fourrages en nature.		
25	c.	1,150,488 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' fr. 1,440,560 "		
		1,502,228 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' 1,432,450 80		
		2,461,716 c	2,881,810 80	
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 28,810 80		
			2,855,000 "	
			Charge extraordinaire.	
		Officiers de cavalerie mis à la suite par suppression d'emploi.		
24		5 chevaux pour 3 majors.	2,855,000 "	0,800 25
		7 — — 7 capitaines commandants.		
		7 — — 7 lieutenants.		
		7 — — 7 sous-lieutenants.		
		5 à rations fortes + 305 = 1,095. à fr. 1 25 c' = 1,568 75	0,800 "	
		21 — légères + 305 = 7,665. à fr. 1 10 c' = 8,431 50		
		A REPORTER. fr. 7,505,000 "	0,800 25	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																				
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																					
4,452,000	1,903,551 30	2,548,048 64	"	a) Décomposition de ces rations<table><tr><td>Infanterie</td><td>8,811,100</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>1,831,380</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,179,780</td></tr><tr><td>Génie</td><td>289,445</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>156,230</td></tr><tr><td>Total</td><td>13,287,825</td></tr><tr><td>Augmentation résultant de l'année bissextile</td><td>36,405</td></tr><tr><td></td><td>13,321,230</td></tr></table><table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th><th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th><th rowspan="2"></th></tr><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>130,000</td><td>431,400</td><td>20,277</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>31,000</td><td>61,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Génie</td><td>3,600</td><td>14,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>"</td><td>2,000</td><td>"</td></tr><tr><td>189,500</td><td>601,400</td><td>20,277</td><td>811,177</td></tr><tr><td>Reste</td><td></td><td></td><td>12,513,053</td></tr></table> b) Même nombre de rations que pour le pain 13,287,825 Augmentation résultant de l'année bissextile 36,405 13,321,230 <table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th><th rowspan="2"></th><th rowspan="2"></th></tr><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>130,001</td><td>431,400</td><td></td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td></td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>31,000</td><td>61,000</td><td></td></tr><tr><td>Génie</td><td>3,600</td><td>14,000</td><td></td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>"</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>189,500</td><td>601,400</td><td></td><td>790,000</td></tr><tr><td>Reste</td><td></td><td></td><td>12,553,350</td></tr></table>	Infanterie	8,811,100	Cavalerie	1,831,380	Artillerie	2,179,780	Génie	289,445	Bataillon d'administration	156,230	Total	13,287,825	Augmentation résultant de l'année bissextile	36,405		13,321,230	JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	130,000	431,400	20,277	Cavalerie	22,000	90,000	"	Artillerie	31,000	61,000	"	Génie	3,600	14,000	"	Bataillon d'administration	"	2,000	"	189,500	601,400	20,277	811,177	Reste			12,513,053	JOURNÉES				de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	130,001	431,400		Cavalerie	22,000	90,000		Artillerie	31,000	61,000		Génie	3,600	14,000		Bataillon d'administration	"	2,000		189,500	601,400		790,000	Reste			12,553,350
Infanterie	8,811,100																																																																																							
Cavalerie	1,831,380																																																																																							
Artillerie	2,179,780																																																																																							
Génie	289,445																																																																																							
Bataillon d'administration	156,230																																																																																							
Total	13,287,825																																																																																							
Augmentation résultant de l'année bissextile	36,405																																																																																							
	13,321,230																																																																																							
JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.																																																																																						
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																							
Infanterie	130,000	431,400	20,277																																																																																					
Cavalerie	22,000	90,000	"																																																																																					
Artillerie	31,000	61,000	"																																																																																					
Génie	3,600	14,000	"																																																																																					
Bataillon d'administration	"	2,000	"																																																																																					
189,500	601,400	20,277	811,177																																																																																					
Reste			12,513,053																																																																																					
JOURNÉES																																																																																								
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																							
Infanterie	130,001	431,400																																																																																						
Cavalerie	22,000	90,000																																																																																						
Artillerie	31,000	61,000																																																																																						
Génie	3,600	14,000																																																																																						
Bataillon d'administration	"	2,000																																																																																						
189,500	601,400		790,000																																																																																					
Reste			12,553,350																																																																																					
2,862,800 25	3,096,587 10	"	233,786 85	c) Décomposition des rations<table><tr><td>Chasseurs et lanciers*</td><td>480</td><td>5,486</td><td>175,200</td><td>1,272,390</td></tr><tr><td>Guides et école de cavalerie</td><td>1,052</td><td>"</td><td>385,080</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>1,636</td><td>72</td><td>597,140</td><td>26,280</td></tr><tr><td>5,168</td><td>5,558</td><td>1,156,320</td><td>1,308,670</td><td></td></tr><tr><td>Augmentation résultant de l'année bissextile</td><td>"</td><td>"</td><td>5,168</td><td>3,558</td></tr><tr><td>5,168</td><td>5,558</td><td>1,159,488</td><td>1,302,228</td><td></td></tr></table>	Chasseurs et lanciers*	480	5,486	175,200	1,272,390	Guides et école de cavalerie	1,052	"	385,080	"	Artillerie	1,636	72	597,140	26,280	5,168	5,558	1,156,320	1,308,670		Augmentation résultant de l'année bissextile	"	"	5,168	3,558	5,168	5,558	1,159,488	1,302,228																																																							
Chasseurs et lanciers*	480	5,486	175,200	1,272,390																																																																																				
Guides et école de cavalerie	1,052	"	385,080	"																																																																																				
Artillerie	1,636	72	597,140	26,280																																																																																				
5,168	5,558	1,156,320	1,308,670																																																																																					
Augmentation résultant de l'année bissextile	"	"	5,168	3,558																																																																																				
5,168	5,558	1,159,488	1,302,228																																																																																					
7,314,800 25	4,090,958 46	2,548,048 64	233,786 85																																																																																					

* 480 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 3^e et 4^e lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

* 480 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 3^e et 6^e lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	7,505,000 .	9,800 25
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 9 ^o août 1885.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 .		
		24,450 — à une — 15 — 306,750 .		
		390,750 .		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 5,660,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 185,000 .	641,400 .	.
24.		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,025,620 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 20,512 40		
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 4,157 60		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, laine, et couchettes de fer et de bois. 45,000 .		
		47,157 60		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)</i>		
		Infanterie fr. 95,750 .		
		Cavalerie. 111,555 60		
25	"	Artillerie. 20,441 15		
		Génie. 2,128 .		
		Bataillon d'administration. 652 .		
		250,264 75		
		A DÉQUINER, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 150,264 75	100,000 .	.
		A REPORTER. fr.	8,040,400 .	9,800 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT ouvert POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																												
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																													
7,514,800 25	4,099,038 40	2,548,648 64	233,786 85	JOURNÉES. a) Décomposition de ces journées . . . Infanterie 8,811,100 Cavalerie 1,851,280 Artillerie 2,179,780 Génie 289,448 Bataillon d'administration. 136,220 TOTAL 13,287,825 A déduire les journées de marche 189,800 Reste 13,098,025 Augmentation résultant de l'année bissextile. 36,405 25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 360 jours d'occupation 9,387,900 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 938,700 " Reste 8,449,110 " b) Fournitures appartenant aux communes 3,660,000 " c) — — à l'État 1,025,620 " TOTAL ÉGAL. 13,134,730																																																																																																												
641,400 "	632,506 36	8,895 64	"	d) BASE DE L'ALLOCATION. <table><tr><th rowspan="2">CORPS.</th><th rowspan="2">Hommes.</th><th rowspan="2">Chevaux.</th><th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th><th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th><th rowspan="2">TOTAL.</th></tr><tr><th>par homme</th><th>par cheval.</th><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th></tr><tr><td>Régiment des grenadiers . . .</td><td>4,478</td><td>"</td><td>6</td><td>"</td><td>26,868</td><td>"</td><td>26,868 "</td></tr><tr><td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales .</td><td>68,862</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>68,862</td><td>"</td><td>68,862 "</td></tr><tr><td>Infanterie.</td><td>73,340</td><td>"</td><td></td><td></td><td>95,750</td><td>"</td><td>95,750 "</td></tr><tr><td>Chasseurs à cheval, lanciers et guides</td><td>7,218</td><td>6,417</td><td>1 20</td><td>16 "</td><td>8,661 60</td><td>102,672 "</td><td>111,333 60</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>7,218</td><td>6,417</td><td></td><td></td><td>8,661 60</td><td>102,672 "</td><td>111,333 60</td></tr><tr><td>Batteries à cheval</td><td>664</td><td>764</td><td>1 55</td><td>7 25</td><td>1,029 20</td><td>5,339 "</td><td>6,368 20</td></tr><tr><td>— montées et train</td><td>4,015</td><td>4,049</td><td>" 50</td><td>4 25</td><td>2,007 50</td><td>17,208 25</td><td>19,215 75</td></tr><tr><td>— de siège et compng. spéc.</td><td>9,807</td><td>"</td><td>" 40</td><td>"</td><td>3,922 80</td><td>"</td><td>3,922 80</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>14,486</td><td>4,815</td><td></td><td></td><td>6,959 50</td><td>22,747 25</td><td>29,706 75</td></tr><tr><td>Régiment du génie</td><td>2,128</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>2,128</td><td>"</td><td>2,128 "</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration.</td><td>1,680</td><td>"</td><td>" 40</td><td>"</td><td>652</td><td>"</td><td>652 "</td></tr><tr><td></td><td>98,752</td><td>11,230</td><td></td><td></td><td>114,311 10</td><td>125,410 25</td><td>239,720 35</td></tr></table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment des grenadiers . . .	4,478	"	6	"	26,868	"	26,868 "	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales .	68,862	"	1	"	68,862	"	68,862 "	Infanterie.	73,340	"			95,750	"	95,750 "	Chasseurs à cheval, lanciers et guides	7,218	6,417	1 20	16 "	8,661 60	102,672 "	111,333 60	Cavalerie	7,218	6,417			8,661 60	102,672 "	111,333 60	Batteries à cheval	664	764	1 55	7 25	1,029 20	5,339 "	6,368 20	— montées et train	4,015	4,049	" 50	4 25	2,007 50	17,208 25	19,215 75	— de siège et compng. spéc.	9,807	"	" 40	"	3,922 80	"	3,922 80	Artillerie	14,486	4,815			6,959 50	22,747 25	29,706 75	Régiment du génie	2,128	"	1	"	2,128	"	2,128 "	Bataillon d'administration.	1,680	"	" 40	"	652	"	652 "		98,752	11,230			114,311 10	125,410 25	239,720 35
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle					MONTANT de l'allocation.		TOTAL.																																																																																																						
			par homme	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																										
Régiment des grenadiers . . .	4,478	"	6	"	26,868	"	26,868 "																																																																																																									
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales .	68,862	"	1	"	68,862	"	68,862 "																																																																																																									
Infanterie.	73,340	"			95,750	"	95,750 "																																																																																																									
Chasseurs à cheval, lanciers et guides	7,218	6,417	1 20	16 "	8,661 60	102,672 "	111,333 60																																																																																																									
Cavalerie	7,218	6,417			8,661 60	102,672 "	111,333 60																																																																																																									
Batteries à cheval	664	764	1 55	7 25	1,029 20	5,339 "	6,368 20																																																																																																									
— montées et train	4,015	4,049	" 50	4 25	2,007 50	17,208 25	19,215 75																																																																																																									
— de siège et compng. spéc.	9,807	"	" 40	"	3,922 80	"	3,922 80																																																																																																									
Artillerie	14,486	4,815			6,959 50	22,747 25	29,706 75																																																																																																									
Régiment du génie	2,128	"	1	"	2,128	"	2,128 "																																																																																																									
Bataillon d'administration.	1,680	"	" 40	"	652	"	652 "																																																																																																									
	98,752	11,230			114,311 10	125,410 25	239,720 35																																																																																																									
100,000 "	100,000 "	"	"	A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 159,730 55 TOTAL ÉGAL au crédit demandé. 100,000 "																																																																																																												
8,050,200 25	5,732,444 82	2,557,542 28	233,786 85																																																																																																													

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LIVRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. fr.	8,046,400 »	9,800 25	
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>			
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	.	
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »			
		<i>Transports généraux.</i>			
27	"	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	85,000 »	.	
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>			
28	.	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs	58,000 »	.	
		<i>Remonte.</i>			
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{7}$ de l'effectif des chevaux.)			
		<i>Achat de chevaux.</i>			
29	a.	496 chevaux de chasseurs et de lanciers. à fr. 860. . fr. 426,560 »			
		152 — de guides et de l'école de cavalerie, à 860. . . 130,720 »			
		66 — de selle d'artillerie. à 960. . . 63,360 »			
		134 — de trait — , à 650. . . 87,100 »			
		— — — — — 705,740 »			
		828			
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »			
		715,740 »			
		A DÉCROIRE. pour 60 chevaux de trait, existant en sus de l'effectif et placés chez des cultivateurs, chaque cheval calculé à 650 francs. 39,000 »	674,740 »	»	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	8,064,140 »	9,800 25	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	8,046,400 "	5,752,144 82	2,537,542 28	235,786 85	
	100,000 "	100,000 "	"	"	
	85,000 "	75,000 "	10,000 "	"	
	58,000 "	70,000 "	"	12,000 "	
	674,740 "	520,840 "	147,900 "	"	
	8,073,040 25	6,504,284 82	2,715,142 28	243,786 85	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	Lettre des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT	
				DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE IX.			
		TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
		Traitement de disponibilité.			
		1	2		
			Général-major	fr. 8,400	•
		Traitement de non-activité.			
		1	•	Lieutenant-colonel, à	fr. 3,250 . 3,250 •
		9	•	Majors, à	2,750 . 24,750 •
		7	•	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900 . 15,300 •
		8	•	— de 2 ^e — , à	1,700 . 15,000 •
		5	•	— de 3 ^e — , à	1,500 . 7,500 •
		17	•	Lieutenants, à	1,050 . 17,850 •
		7	•	Sous-lieutenants, à	900 . 6,500 •
		1	•	Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe, à	1,700 . 1,700 •
		1	•	— de 2 ^e classe, à	1,050 . 1,050 •
		50	•		
		Traitement de réforme.			
	a.	1	•	Lieutenant	525 •
					98,285 •
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ pour médicaments.	491 42
					97,793 58
		Charge extraordinaire.			
		1	•	Lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c ^t par jour.	773 30
				Augmentation résultant de l'année bissextile	2 12
		50	2		773 92
30					98,569 50
		Indemnité de fourrages.			
	b.			2 chevaux $\times$ 505 = 750 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t fr.	940 •
				Augmentation résultant de l'année bissextile	2 60
					951 60
	c.			Honoraires d'avocats et frais de procédure	9,578 90
		Frais de représentation.			
				Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.	50,000 •
31					•
		TOTAL DU CHAPITRE IX.			
				138,124 08	775 92

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
108,000 "		109,166 57	"	266 57	
50,000 "		50,000 "	"	"	
158,000 "		159,166 57	"	266 57	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
52		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés	70,000 "	
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires	11,500 "	
	c.	Secours à d'anciens militaires, à des veuves, à des enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre.	10,650 "	
			98,150 "	
	d.	Secours aux réfugiés politiques.	540 "	
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes	2,455 86	2,975 86
			2,975 86	
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	98,150 "	2,975 86
55		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
		Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	15,094 70	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	15,094 70	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
101,123 86		106,125 86	"	5,000 "	
101,123 86		100,125 86	"	5,000 "	
15,004 70		17,068 50	"	1,075 71	
15,004 70		17,068 50	"	1,075 71	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT												
				DEMANDÉ POUR L'EXERCICE												
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.											
		CHAPITRE XII.														
		GENDARMERIE. (a)														
		Traitement, solde et accessoires.														
		<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>46</td><td>60</td></tr><tr><td>1,495</td><td>1,054</td></tr><tr><td>1,541</td><td>1,114</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	46	60	1,495	1,054	1,541	1,114	Officiers de tous grades fr.	182,254 25		
EFFECTIF.																
HOMMES.	CHEVAUX.															
46	60															
1,495	1,054															
1,541	1,114															
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	1,451,318 10													
			<u>1,633,552 35</u>													
a.		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	27,000 .													
			<u>1,660,552 35</u>													
		A DÉDUIRE, pour incomplets et congés.	57,276 56													
			<u>1,603,275 79</u>													
		Fourrages.														
		21,000 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c.	28,470 .													
		87,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c'	109,500 .													
		297,110 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c'.	326,821 .													
b.			<u>464,791 .</u>													
		A DÉDUIRE, pour incomplets	978 25													
			<u>465,812 75</u>													
		Augmentation résultant de l'année bissextile	1,273 40													
34			<u>465,086 15</u>													
		Entretien de la buffeterie et du harnachement.														
		441 gendarmes à pied, à 1 franc	441 .	2,150,000 .												
c.		1,054 — à cheval, à 2 francs.	2,108 .													
			<u>2,549 .</u>													
		Casernement des hommes.														
		545,675 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes fr.	27,283 75													
d.		Augmentation résultant de l'année bissextile	74 75													
			<u>27,358 50</u>													
		Casernement des chevaux.														
		384,710 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes. fr.	15,388 40													
e.		Augmentation résultant de l'année bissextile	42 16													
			<u>15,430 56</u>													
		Frais de bureau.														
f.		Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale	16,300 .													
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.														
				2,150,000 .												

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	22	Administration centrale	240,910 "	150,900 "
II.	24	États-majors.	1,411,188 95	"
III.	52	Service de santé des hôpitaux	958,260 90	"
IV.	54	Solde des troupes	20,855,554 75	96,465 25
V.	52	École militaire	210,672 27	"
VI.	54	Établissements et matériel de l'artillerie	850,000 "	"
VII.	58	Matériel du génie	700,000 "	"
VIII.	60	Pain, viande, fourrages et autres allocations	8,064,140 "	9,800 25
IX.	66	Traitements divers et honoraires	158,124 08	775 92
X.	68	Pensions et secours.	98,150 "	2,975 86
XI.	ib.	Dépenses imprévues	15,094 79	"
			54,431,084 72	260,915 28
XII.	70	Gendarmerie.	2,150,000 "	"
		Totaux fr.	56,581,084 72	260,915 28

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
400,810 »	425,810 »	»	25,000 »		
1,411,188 03	1,335,031 »	68,851 15	12,715 20		
958,260 00	959,860 »	50,709 90	12,100 »		
20,032,000 »	21,507,981 25	697,193 75	1,275,175 »		
210,672 27	215,076 »	»	3,003 75		
830,000 »	848,500 »	1,500 »	»		
700,000 »	700,000 »	»	»		
8,973,940 25	8,504,284 82	2,715,442 98	245,786 85		
138,000 »	139,100 57	»	266 57		
101,125 80	100,125 80	»	5,000 »		
15,004 79	17,068 50	»	1,075 71		
54,002,000 »	52,757,522 »	5,515,007 06	1,579,019 06		
2,150,000 »	2,142,078 »	7,522 »	»		
56,842,000 »	54,000,000 »	5,521,019 06	1,579,019 06		
AUGMENTATION. . . . fr.			1,042,000 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1866.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1866.									
5 mars.	Majois, A.-J.	Garde du génie de 2 ^e classe.	66	57	5	7	Infirmités et âge . . .	1,705 55	981 "
27 id.	Dubar, E.-J.-J.	Sous-chef de bureau . . .	65	56	2	"	Infirmités	5,105 "	1,728 "
27 sept.	Stevens, J.-J.	Chef de bureau	68	40	1	11	Grand âge	5,816 67	2,554 "
16 nov.	Gildemeester, A.-L. . . .	Portier-consigne de 2 ^e cl. .	69	21	"	5	Grand âge et infirmités	500 "	150 "
Id.	Hennuy, F.-X.	Id.	66	8	6	2	Idem.	660 "	175 "
Id.	De Caerlé, M.-J.	Id.	65	8	8	15	Idem.	665 "	175 "
Id.	Hoeben, G.	Id. de 1 ^{re} classe.	69	59	1	5	Grand âge	550 "	210 "
TOTAL. fr.									5,775 "

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1866.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
1	85	Lemmens	9 août 1867 . . .	Décès	1,647 "	Au 1 ^{er} janvier 1867 : 98 pensions inscrites . . fr. 90,095 65 — éteintes 47,549
TOTAL. fr.					1,647 "	35 — à servir. . . fr. 42,746

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1864, et rattachées à l'article 20, chapitre 6, des Budgets des exercices 1865 et 1866.

Du 1^{er} janvier 1866, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il a été prélevé sur le crédit alloué pour l'exécution de travaux se rapportant au matériel de l'artillerie :

Par arrêté royal du 29 janvier 1866	fr.	157,000	..
-- 4 juin 1866		18,754	54
-- 16 novembre 1866		100,000	..
		Fr.	275,754 54

sommes qui ont été portées en augmentation, les deux premières au Budget de 1865, la dernière au Budget de 1866.

Au moyen de ces ressources, les établissements de construction de l'artillerie ont procédé aux opérations et travaux dont le détail suit :

Achèvement de 13 bouches à feu rayées, dont 12 en fonte de 24, et de rechanges pour les appareils de fermeture de canons rayés de 4, 6, 12 et 24.

Fabrication, achèvement et emplombage de projectiles des canons rayés de gros calibres, appareil de direction des canons de l'espèce; achat de fonte pour la fabrication de projectiles pleins de gros calibres;

Mise en œuvre ou achèvement de 174 affûts de siège de 24;

Appropriation de 26 caissons d'artillerie et d'un affût pour canon de gros calibre;

Achèvement d'un affût, châssis et plate-forme pour canon de 80, et de chèvres de grand modèle;

Construction des dispositifs de la coupole du fort n° 3 du camp retranché, et des plaques de blindage servant aux expériences de tir au polygone de Brassaet;

Achèvement et confection de fusées;

Achat de matières pour la confection des charges destinées aux canons rayés et à ceux de gros calibres.

Dans la répartition des prélèvements faits sur le crédit extraordinaire et ayant servi à exécuter les travaux mentionnés ci-dessus, les établissements

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR 1868.

de construction de l'artillerie figurent respectivement pour les sommes suivantes :

La fonderie de canons pour	fr. 50,444 83
L'Arsenal de construction pour	126,073 01
L'École de pyrotechnie et l'inspection des poudres	99,216 30
	Fr. 275,734 34

La somme restant disponible sur le crédit, à la date du 1^{er} janvier 1867, s'élève à fr. 2,009,935 66 c^s.

Bruxelles, le 17 janvier 1867.

Le Ministre de la Guerre,

B^{on} GOETHALS.
